



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél. : 345 6132

ADMINISTRATION
Avenue de la Brabançonne 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

MARCHE-EN-FAMENNE / 29 AVRIL 1979



(Photo Marcel Leuris)

34^e Congrès national de la Fraternelle

LISTE D'ADRESSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES

PRESIDENT D'HONNEUR: Général-major e.r. Lucien C-HAMPION — Boulevard du Souverain 213, Bte 1A — 1160 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

René PIEDBOEUF
Rue des Rieux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45

PRESIDENT NATIONAL et Rédaction du Bulletin:

Albert HUBERT
R. Gabriel 59, Bte 2 - 1180 Bd
Tél.: Privé: (02) 345 61 32
Bureau: (02) 216 44 50

VICE-PRESIDENTS NATIONAUX:

Gaston EPPE
6741 Vancœ
Joseph ANDRE
Grand-Placo 28 - 6673 Cherain
Tél. (050) 51 73 73
Jean GOFFART
Rue des Fogations, 8E
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

SECRETARE NATIONAL:

Victor ROBERT
Droev des Etrags 26
1530 Linkebeek
Tél. (02) 358 26 08

SECRETARE NATIONAL-ADJOINT:

François GUIOT
Boulevard Lambertoni 250
1030 Bruxelles
Tél. (02) 216 45 73

TRESORIER NATIONAL:

Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon - Tél. (063) 21 43 13

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternelle:
000-0344969-37

TRESORIER NATIONAL-ADJOINT:

Charles GRIMONSTER
Rue de Viville 41, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 14 68

ADMINISTRATEURS:

Administrateur du bulletin:
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossart 38
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 76

Correspondances:
Albert GUSTIN, adm. adjoint
Av. de la Brabantonne, 80B
Bte 29 - 1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05

Administrateurs-conseillers:

Col. René Hennin SCIFRIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649 88 59
Cobyne e.r. André LALIERE
Chaussée de Bruxelles 9
1410 Waterloo
Tél. (02) 354 93 83

Colonel e.r. René MOINY
Rue Pette 29, 5340 Gosvies
Tél. (083) 67 72 18

Délégés des sections:

Emile ANSELME (Huy)
René AUPHENNE (Virton)
Roscius CATIN (Volsain)
Emile COLSON (Bertrix)
André COLLIGNON (Soulion)
Rue de la Malsdreine, 24
6830 Bouillon - T. (061) 46 67 25
Eugène DEVOGHEL (Liège)
Roger FRANCOIS (Florenville)
Georges GILSOUL (Namur)
Albert GUSTIN (Brabant)
Albert LAFONTAINE (Eielle)
Rue du Bru, 129
6741 Vancœ - Tél. (063) 45 55 03
Yvon LOMRE (Erezoë)
Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Désiré PIROLOT (Marche)
Rue de la Derivation 43A, Bte 42
4020 Liège - Tél. (041) 43 34 79
Joseph SCHMITZ (Arlon)
Lucien SCHILTZ (Saint-Hubert)
Léon SPOIDENNE (Athus)
Donia WIDART
5385 Chevotange (Sect. Houffalize)
Tél. (083) 21 17 50

Communications du Président

In memoriam: Léon Remy

Il y a exactement un an, j'ai pris l'initiative de réorganiser le comité de la section régionale de Bastogne. Unanimement, les membres présents à l'assemblée générale ont choisi alors en qualité de président Léon Remy, un camarade particulièrement sympathique qui a créé une entreprise modèle de salaisons ardennaises, dont les installations sont les plus modernes que j'aie jamais visitées. Léon Remy s'est consacré à son mandat présidentiel et y a fait preuve notamment d'un dévouement et d'une générosité exceptionnels. Son décès inopiné a plongé dans la peine non seulement sa famille et ses camarades de Bastogne, mais toute la Fraternelle. La plupart des sections de celle-ci étaient d'ailleurs représentées à ses obsèques, et je regrette d'avoir été personnellement empêché par le mauvais temps et la maladie.

La section régionale a fait face à ce sérieux coup du sort, alors que depuis sa réorganisation, ses effectifs se sont accrus d'une centaine de membres; elle a désigné un nouveau président, Albert Etienne, professeur retraité et ancien échevin de Bastogne qui fut chef de peloton à la 6^e Cie du 2^e ChA en 1940. Nous lui souhaitons pleine réussite.

MARCHE-EN-FAMENNE

Notre grand rendez-vous annuel est donc fixé au dimanche 29 avril à Marche-en-Famenne. Nous attendons, une fois de plus, une très grande affluence. Qu'on réfère au programme ci-joint, et que l'on se hâte de s'inscrire dans sa section.

Une grande partie de la journée se passera au Camp Roi Albert, la nouvelle garnison du 1^{er} ChA. Ce sera, pour chacun de nous, l'occasion de se faire une idée de l'ampleur de l'entreprise consistant à établir, dans la partie sud du pays, une grande base militaire qui sera le pendant du camp de Beverlo. Nous espérons notamment que nombre de ceux qui ont appartenu au 1^{er} ChA, dans ses diverses garnisons d'outre-Rhin, seront curieux de le retrouver dans ses nouveaux quartiers.

LE PAYS

Au moment où nous écrivons, l'évolution de la situation en Belgique constitue un écheveau de plus en plus complexe, et les négociations pour former un gouvernement tournent littéralement à la comédie: on ne lit plus que des expressions «Durable belge», «La Belgique se défait», «Vers l'éclatement». Et l'on en est à se demander si effectivement, ce n'est pas le problème du maintien de la Belgique qui se trouve posé, c'est-à-dire la coexistence de ses deux communautés.

Et cependant, l'immense majorité de nos concitoyens, tout en étant le plus souvent désireux de voir s'accomplir des réformes dans le sens d'une protection des minorités et d'une régionalisation rapprochant le pouvoir du citoyen, souhaite le maintien d'un pouvoir central bien structuré, d'un Etat belge dans ses diversités linguistico-culturelles: seuls ceux qui imaginent — avec combien d'illusions d'ailleurs — qu'ils pourront en tirer profit désirent l'émiettement du pouvoir, le morcellement des ressources et la dilution de l'Etat. Ce triste spectacle nous amène à rappeler la parole de l'Évangéliste: «Tout royaume divisé contre lui-même est dévasté, et toute ville ou maison divisée contre elle-même ne peut subsister».

PROGRAMMATION

A la rubrique des droits du combattant, je me suis efforcé d'exposer ce que l'on sait des mesures qui auraient été arrêtées par le gouvernement, dans le cadre de la programmation 1979/1980, en faveur des victimes de la guerre, mesures qui ne devraient pas devenir effectives de sitôt: peut-être en fin d'année, si tout va bien!

À côté des dépenses importantes constituées par l'adaptation des pensions et l'octroi en deux temps, à partir de soixante ans, de l'invalidité forfaitaire de 10% à tous les prisonniers de guerre d'un an ou moins, on se réjouira de voir enfin rétablie l'égalité entre les rentes des veuves de prisonniers politiques et celles des veuves des soldats tombés au champ d'honneur.

Dès que l'on double la rente des veuves de PP, nous avons souligné avec

vigueur l'injustice de cette décision vis-à-vis des veuves des militaires tombés pour la Patrie.

Quant à la formule d'octroi de la rente du mobilisé, en un premier temps, à ceux qui comptent la plus petite durée de services en temps de guerre, elle fait plutôt sourire.

Un regret: nous attendons toujours la mise en application de la décision de principe tendant à octroyer la rente du combattant aux blessés et PG rapatriés pour raison de santé, qui furent renvoyés dans leurs foyers en congé de convalescence ou pour y recevoir des soins à domicile, et pour qui ces périodes comptent en tant que services actifs.

Enfin, le climat d'entente entre grandes associations patriotiques s'est détérioré à l'occasion des dernières décisions gouvernementales. Ce n'est certes pas le moment de se diviser: les zizanies ne pourront profiter qu'au gouvernement qui n'attend que cela pour mettre les revendications au frigo!

EUROPE ?

On n'a interrogé à propos des élections européennes du 10 juin prochain. En vérité, ce scrutin ne passionne que ceux qui espèrent décrocher un mandat, à la fois relativement honorifique et (surtout) très rémunérateur.

Pour le grand public qui énonce des idées assez simplistes, l'Europe c'est la vie chère, le chômage, la crise industrielle, l'inflation. Cette opinion est injuste, même si dans certains cas, elle paraît fondée, notamment en matière de produits agricoles et alimentaires. Mais la politique commune a contribué à renforcer la concurrence et surtout, à assainir les économies agricoles. Quant au chômage, c'est un phénomène mondial frappant tous les pays industrialisés, et sans doute, la crise édit-elle été plus grave en Europe sans l'existence du Marché commun.

Les résultats de celui-ci sur le plan économique sont, dans une large mesure, positifs, même si l'on est souvent et légitimement irrité par «la technocratie envahissante et supranationaliste de Bruxelles», par l'existence de 8.000 fonctionnaires eurocrates grossièrement rémunérés, que de Gaulle appelaient «les patrilés» et qui paraissent s'appliquer principalement à nous compliquer la vie.

Union européenne européenne? Oui, moyennant certains tempéraments. Europe polémique? Celle-ci appelle les plus expresses réserves. Il y a tout d'abord, le danger qu'elle ne soit dominée par un axe franco-allemand, d'autant plus que la Grande Bretagne n'a jamais mis qu'un pied sur le continent et qu'elle en garde un autre orienté vers le grand large, c'est-à-dire vers ses relations privilégiées avec le Commonwealth et les Etats-Unis.

Au reste, la volonté d'union politique européenne est-elle profondément ancrée parmi les citoyens des neuf pays membres, et notamment les jeunes? Certainement pas! Encore que cette réponse ne signifie pas que le sentiment national y soit renforcé. Un lucide analyste de notre temps, Raymond Aron, estime que les élections du parlement européen au suffrage universel sont inutiles, élection que leur préparation a tourné en batailles de politique intérieure, ce qui constitue bien l'opposé d'une mentalité européenne. Agacant aussi ce matraquage publicitaire du système eurocratique, aux frais de tous les contribuables des Neuf évidemment. Et ce symbole constitué par une affiche de Folon représentant un homme s'envolant dans les nuages: veut-il évoquer l'Europe des chimères plutôt que celle des réalités?



Albert HUBERT,
Président national.

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 000-0980849-82
Président:
Joseph SCHMITZ
Grand-Placo 59, 6700 Arlon
Tél. (065) 21 39 83
Secrétaire:
Alphons COLLETTE
Rue de la Liberté 5, 6702 Atert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)
Trésorier:
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE

C.C.P. 000-0701206-90
Président:
Léon SPOIDENNE
Rue du Panoram 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 61 58
Secrétaire:
André PERIN
Rue de l'athénée 6, 6790 Athus
Tél. (063) 37 61 59
Trésorier:
Jacky GERSON
Rue de Rodange 12, 6790 Athus
Tél. (063) 37 91 13

BASTOGNE

C.C.P. 000-0240628-77
Président:
(1) Léon REMY
Rue de Baumont 4, 6650 Bastogne
Tél. (062) 21 24 54
Secrétaire:
Léopold BRIOL
Rue de la Maison-Forie, 2b
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 30 31
Trésorier:
Albert PIERRE
Avenue Roi Baudouin, 11
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 12 31

BERTRIX

C.C.P. 000-0380547-16
Président:
Edouard KLEIS
Grand-Placo 22, 6800 Bertrix
Tél. (061) 41 13 89
Secrétaire-Trésorier:
Emile COLSON
Champs Simon, 275B
6803 Hebesmont
Tél. (061) 41 10 76

BOULLON

C.C.P. 000-0512190-20
Président:
Roger HARDY
Quai du Rompart 4, 6830 Bouillon
Tél. (061) 46 67 06

Secrétaire: Albert-Vital PONCIN

Faubourg de Franco, 27a
6830 Bouillon - Tél. (061) 45 67 25
Trésorier:
Clement DRAPIER
Rue Au-Dessus-de-la-Ville, 9
6830 Bouillon - Tél. (061) 45 62 34

BRABANT

C.C.P. 000-0352242-35
Président:
Albert GUSTIN
Av. de la Brabantonne 80B, Bte 29
1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05
Secrétaire:
Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. (02) 648 85 04
Trésorier:
Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles - Tél. (02) 736 23 64

EREZEE

C.C.P. 000-0818871-94
Président:
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezoë
Tél. (093) 47 70 23
Secrétaire-Trésorier:
Joseph BAUDON
Chaussée de l'Ourthe 96
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 19

ETALLE

C.C.P. 8239-62
Président:
Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vancœ
Secrétaire:
Léon POSTAL
6733 Frain, (St-Marie s-Semois)
Tél. (063) 45 51 87
Trésorier:
R. CLAUSSIER - 6742 Chantemolle

FLORENVILLE

C.C.P. 8048-97
Président:
Roger FRANCOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 10 44
Secrétaire:
Joseph JACQUES
Route d'Oval 18, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 06
Trésorier:
Marcel JACQUES
Route d'Oval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 31 12

HOUFFALIZE

C.C.P. 000-0762137-08
Président:
Joseph ANDRE
Grand-Placo 28, 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73
Secrétaire-Trésorier:
Joseph RICAILLE
Rue Ville-Basse 28
6660 Houffalize - Tél. (062) 28 80 54

HUY

C.C.P. 000-0718009-15
Président:
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette, 109, 5200 Huy
Tél. (085) 21 25 43
Secrétaire-Trésorier:
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 6250 Anthelil
Tél. (085) 21 46 88

LIEGE - VERVIERES

C.C.P. 000-0900410-62
Président:
René PIEDBOEUF
Rue des Rieux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45
Secrétaire:
Jules BARLET
Quai de la Derivation 43A, Bte 42
4020 Liège - Tél. (041) 43 34 79
Trésorier:
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4020 Liège
Tél. (041) 43 29 46

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 000-0325567-35
Président:
Désiré PIROLOT
Route de Hollogne, 5406 Waha
Tél. (084) 31 16 54
Secrétaire-Trésorier:
Emile DUMONT
Rue Hubert Gouverneur 12
5400 Marche-en-Famenne

NAMUR

C.C.P. 000-0364057-16
Président:
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 50, 5000 Namur
Tél. (02) 513 92 35 - 513 94 00
(heures de bureau) - Ext. 386
Secrétaire:
Henri BOUCHART
Rue Grande, 52, 5180 Godinne
Trésorier:
Laopold MISSON
Rue de l'Eglise 6, 5820 Spy
Tél. (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 000-0715193-12
Président:
Joseph MOUZON
Rue de l'Eglise 50
Les Fossés
6736 Assenois
Tél. (063) 43 31 34
Secrétaire-Trésorier:
Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6800 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT

C.C.P. 000-0800173-20
Président:
Jean GOFFART
Rue des Fogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 51 19 56
Secrétaire-Trésorier:
Lucien SCHILTZ
Route de Poix 23 - 6900 St-Hubert
Tél. (061) 51 11 32

VIELSALM

C.C.P. 000-0870975-13
Président:
Roscius CATIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 64 77
Secrétaire:
Joseph HAIDON
Rue Ruxthel 15, 6688 Liernux
Trésorier:
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

VIRTON

C.C.P. 000-0729103-48
Président:
René AUPHENNE
Champs 24, 6750 Virton
Tél. (063) 57 71 18
Secrétaire-Trésorier:
Léon JACQUEMIN
Rue des Jonquières, 1
6763 Clampicourt
1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS
Camp Roi Albert
5400 Marche-en-Famenne
C.C.P. 068-0627580-17
Président:
Colonel e.r. René MOINY
Secrétaire-Trésorier:
Adjudant Marcel LEURIS

OCCUPATION DU FORT DE HUY PAR LES CHASSEURS ARDENNAIS DU MOIS D'AOUT 1939 AU 10 MAI 1940

En marge du parrainage du 6 CHA par la ville de Huy et du décès du commandant Roegiers, notre ami Albert Dessambre, secrétaire trésorier de la section régionale de Huy, nous a remis l'intéressante relation ci-après :

Au moment de la mobilisation générale, fin août 1939, le Fort de Huy fut occupé par la 6^e Compagnie du 6^e Régiment des Chasseurs Ardennais. Ce régiment, dédoublement du 3^e, était composé de réservistes qui, pour la plupart, avaient fait leur service aux Chasseurs Ardennais, et principalement au 3^e Régiment. Le cadre des volontaires de carrière, officiers et sous-officiers provenait du Bataillon d'Instruction du 3^e Régiment installé à la caserne d'Antheit, commune située à 5 kilomètres de Huy.

Depuis 1937, les trois régiments de Chasseurs Ardennais étaient casernés, le premier à Arlon, le deuxième à Bastogne, le troisième à Vielsalm. Ils possédaient des troupes formées dans des bataillons d'Instruction; chaque régiment donc formait ses soldats respectivement à Flawinne (Namur) pour le premier, à Seilles (Andenne) pour le deuxième et à Antheit (Huy) pour le troisième.

La 6^e Compagnie du 6^e Régiment des Chasseurs Ardennais était commandée par le capitaine-commandant Roegiers et les chefs de peloton, les lieutenants Dujardin, Bastin et Petit, les sous-officiers de carrière Charles Petrisot, Georges Smal et Albert Dessambre, comptable. Les hommes composant l'unité provenaient, pour la plupart, de la région de Huy-Waremme. Il y avait également des Bruxellois, des Ardennais et quelques Belges résidant ou travaillant en France. Pour ces derniers, la France étant en guerre, il leur était difficile d'admettre qu'ils n'étaient que mobilisés. La mission de l'Unité consistait en travaux et exercices nécessaires à la défense de la Meuse. Il fallait à tout prix empêcher l'ennemi de la traverser. Les hommes ne rentraient au Fort que pour y dormir. Aussi, les relations avec les habitants de Huy furent des plus cordiales.

En septembre ou octobre 1939, un camion chargé de soldats allemands franchissait la frontière et était intercepté par les troupes belges. Le camion fut confisqué et ses occupants arrêtés.

En vertu d'une loi internationale, dite «de La Haye», ces hommes devaient être internés en Belgique en attendant... (sic) la fin des hostilités. Le ministre de la Défense nationale belge décida d'interner ces soldats allemands au Fort de Huy. Ce premier groupe était commandé par un sous-officier de carrière du nom de Stolzenburg, garçon d'une trentaine d'années très discipliné. Le chauffeur du camion, un ancien de 14-18, aurait volontairement franchi la frontière, dirent certains; c'était un pacifiste, dirent les autres. Quoi qu'il en soit, c'était un excellent ouvrier car, grâce à lui, les douches du Fort ont fonctionné pendant toute la durée de la mobilisation. Il s'y connaissait en chauffage central et en électricité. Grâce à ses connaissances, à son âge et son caractère, il a bénéficié d'un régime préférentiel d'interné, par ses interventions auprès du Commandant de Compagnie, il a évité à ses copains des punitions et obtenu même certains avantages.

Toujours en vertu des conventions internationales, ces allemands devaient percevoir une solde spéciale et devaient être bien logés. Ces dispositions ont eu pour conséquence l'amélioration des conditions de vie de nos soldats qui, au lieu de dormir sur une paille ou même le sol, obtinrent des lits et des matelas comme les internés allemands. Ces internés étaient sous surveil-

lance constante; ils pouvaient faire du sport aux abords du Fort, se rendre à la cantine à certaines heures et même obtenir des objets achetés à Huy par des soldats belges désignés à cet effet.

Progressivement, le sous-officier allemand responsable fut chargé de la surveillance de ses hommes pendant la journée. Par contre, pour la nuit, des sentinelles armées gardaient toutes les issues des chambres, les mêmes sentinelles accompagnaient les Allemands qui désiraient se rendre aux toilettes situées à l'extrémité de la cour intérieure du Fort.

L'ambassadeur d'Allemagne en Belgique, M. Von Bülow-Schwantze et l'attaché militaire, M. Krieg, venaient périodiquement rendre visite à leurs compatriotes. Ils leur apportaient colis, argent et lettres de leur famille. Ils percevaient leur traitement ou solde militaire allemande. En ce qui concerne notre unité, nous devions tenir une comptabilité séparée, et une solde était également payée à ces internés.

Ce qui devait arriver arriva. La durée de l'Internement et un certain relâchement dans la surveillance intérieure permirent à trois internés de s'évader du Fort. L'un d'eux, artiste de cirque, montra le chemin à ses deux compagnons d'échappée. La nuit, il sauta d'une fenêtre située à l'extrémité d'un couloir dans un arbre bordant le Fort. Hélas! L'un des trois évadés se blessa. Il n'empêche qu'ils réussirent une fugue qui dura trois jours; ils furent repris alors qu'ils avaient suivi le cours de la Meuse en direction de l'Allemagne. Récupérés tous les trois, ils réintégrèrent le Fort et des mesures furent prises pour éviter toute nouvelle tentative d'évasion.

Que dire encore du séjour de ces Allemands au Fort? Que certains d'entre eux n'étaient pas commodes et qu'il fallait parfois sévir: privation de cantine ou de sortie aux abords du Fort.

Au 10 mai 1940, date de la déclaration de guerre, ils passèrent du régime d'internés à celui de prisonniers de guerre et ils furent transférés, sous bonne escorte, du Fort à la caserne d'Aine, actuellement centre régional de la Régie des Téléphones et des Télégraphes; ils furent remis à la 1^{re} Armée, groupe de gendarmes faisant partie de l'armée.

Notre unité, forte de 196 hommes dut, elle aussi, quitter le Fort pour prendre position de l'autre côté de la Meuse et défendre celle-ci.

Vint l'ordre de destruction des deux ponts confiés au Génie. Avant la mise à feu, les hommes de notre unité s'efforcèrent de contenir les évacués qui voulaient à tout prix franchir la Meuse par les deux ponts. L'un d'eux fut grièvement blessé et mourut par la suite. Un bloc de maçonnerie provenant de l'explosion du pont de fer l'ayant atteint dans la nuque, c'était déjà la deuxième victime de notre unité qui, elle, poursuivait la guerre jusque sur la Lys et la capitulation.

Ont collaboré à ce récit: le sergent Albert Ninane de Barvaux; les soldats Germain Egée de Gedinne et Constant Dothysse, d'Anseremme; tous trois ayant fait partie de l'unité qui a occupé le Fort pendant la période intéressée.

Si d'autres témoins de l'époque veulent apporter leur contribution à cette narration, ils peuvent le faire en s'adressant à l'Office du Tourisme ou à Albert Dessambre, 4, rue Victor Martin, 5250 (Antheit), tél. 085/21.46.88.



UN PUR

La presse a rapporté qu'un avion rhodésien transportant des touristes étrangers, dont un certain nombre de Belges, avait été abattu par des «maquisards» de ce pays. Parmi les victimes, le notaire Jules Descampe, de Waterloo, et sa femme.

Cette disparition endeuille nos amis de la Fraternelle du 12^e Bataillon de Fusiliers où, en 1944, Jules Descampe commandait une Compagnie qui fut la première unité belge à franchir le pont de Remagen, en mars 1945.

Elu député en 1946, il se distingua par sa pugnacité, notamment le jour où il gilla, en séance publique de la Chambre, feu le roquet Van Glabbeke qui insultait le Roi.

Mais ce qui, à nos yeux, ennoblit surtout la mémoire du notaire Descampe, c'est qu'en 1950, lorsque son parti qui avait fondé, pendant plus de cinq ans, toute son action politique sur le retour du Roi et avait conquis, grâce à cette promesse, la majorité absolue abandonna — certains disent, plus justement, trahit — le Roi, le député Descampe démissionna avec éclat de son mandat. Précisons qu'il fut LE SEUL à le faire. Cela mérite, de notre part, un salut fervent.

TENUES MILITAIRES

L'Etat-Major de la Force terrestre vient d'édicter toute une série de réglementations nouvelles, en ce qui concerne la tenue de nos militaires. Nous nous bornerons à quelques énumérations, en commençant par le personnel féminin: galanterie s'impose.

Chaque militaire féminin recevra, en fin de cette année, une paire de bottes et, tout comme les officiers masculins portent une tenue de cérémonie de couleur bleue, les officiers féminins auront également une tenue bleue composée d'une blouse blanche, d'une longue robe bleue et d'un Spencer. Pour leur tenue d'été, elles porteront une chemise blanche et une cravate noire.

Venons-en aux militaires masculins qui, à l'avenir, ne porteront plus de capote (il s'agit de la capote belge), mais ils devront obligatoirement porter des chaussures brunes et ils sont désormais autorisés à porter le béret avec la tenue d'été. Précisons, à cet égard, que les Chasseurs Ardennais officiers et sous-officiers pourront, eux, continuer à porter leur béret vert à la hure, hiver comme été.

QU'EST NOTRE BERET ?

Nous avons appris aussi qu'à partir du 1^{er} janvier 1980, les militaires de l'Infanterie verraient leurs bérets jaune sable remplacés par des bérets brun châtain. Bien entendu, cela ne concerne pas les Chasseurs Ardennais qui seraient à faire un «putsch» si on voulait leur enlever leur béret vert.

Mais quand donc en reviendra-t-on à la couleur de béret existant avant 1940 et qui était vraiment le «vert sapin»? Nous le réclamons, sans résultat, depuis des années. Priorité aux premiers bérets verts!

SYMPA

Nous avons eu connaissance d'une plaquette éditée par les élèves de 6^e primaire de l'Institut St-Remacle à Marche, et qui porte pour titre «Notre quartier au jour le jour». On y trouve toute une page au sujet de la base militaire avec, notamment, cette appréciation combien agréable de la part d'enfants de 11 à 12 ans: «Quant aux soldats, nous avons déjà l'habitude de voir nos sympathiques Chasseurs Ardennais déambuler dans nos rues: il nous semble qu'ils ont toujours été là».

Bien sûr, ils n'étaient plus en uniforme, mais les Anciens ont toujours été dans Marche, même si nos jeunes amis ne les ont pas remarqués.

LE LUXEMBOURG

C'est avec joie que nous avons appris que les trois grands partis politiques luxembourgeois avaient décidé de créer un front commun qui défendra l'entité géographique du Luxembourg.

Nous avons souligné, à diverses reprises, combien était ridicule ce projet qui enlevait au Luxembourg l'arrondissement de Marche-en-Famenne qui plonge son territoire jusqu'au cœur même de l'Ardenne.

MARCHE-EN-FAMENNE

Dimanche 29 avril 1979



CONGRES NATIONAL DE LA FRATERNELLE CHA

organisé par la section régionale
avec le concours du 1^{er} Chasseurs Ardennais

PROGRAMME

- 9 h 00 **Rassemblement** place de l'Etang, réservée au parcage des cars et voitures.
- 9 h 15 **Cortège en ville**
Hommage aux morts des deux guerres. Dépôt de fleurs. Défilé.
- 10 h 00 **Office religieux** en l'église décanale St-Remacle à la mémoire des victimes des deux guerres et des Chasseurs Ardennais décédés depuis la libération. Avec la participation de la chorale mixte de Namur, «Les Bardes de la Meuse», sous la direction de M. Grapotte.
- 11 h 15 **Départ pour le camp Roi Albert.**
- 11 h 30 **Séance académique**, au cours de laquelle se tiendra la 34^e assemblée générale statutaire de l'asbl «Fraternelle des Chasseurs Ardennais».
- 13 h 00 **Réception**
— Verre de l'amitié offert par la Brasserie de Haacht.
— Cigarettes offertes par la Maison Américaine.
- 13 h 30 **Banquet.**

INSTRUCTIONS PRATIQUES

1. L'Harmonie royale de Marche-en-Famenne participera au cortège.
2. Le présent avis tient lieu de convocation pour tous les membres de la Fraternelle.
3. Pour le banquet, on s'inscrit de préférence auprès de sa section et on y verse d'emblée les frais de participation, soit 400 F. Inscriptions clôturées le 15 avril. Les inscriptions individuelles, qui doivent être exceptionnelles et celles des membres de la section régionale de Marche seront faites par versement au compte n° 068-0127020-74 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais Marche-en-Famenne. Crédit communal, c/o Emile Dumont, rue Hubert Gouverneur 12, Marche-en-Famenne.
4. Les Chasseurs Ardennais porteront tous, fièrement, leur béret vert et leurs décorations.



menu



*Bouchée de volaille
Potage «Chasseurs Ardennais
en campagne»
Langue de bœuf à l'estragon
Pommes persillées
Fromages
Glaces
Café
Vins blanc et rouge*



PRIX, tout compris : 400 F

Bonbons disponibles à prix très raisonnables.

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice social 1978-1979

— Report du numéro précédent	F 3.850
— Versements nouveaux reçus au 27.2.1979	
— 1er Bataillon de Chasseurs Ardennais, Marche-en-Famenne	10.000
— Section du Brabant	10.000
— Lucien Lecière, Bruxelles	4.188
— Anonyme	2.000
— Louis Losseau, Rochefort, de la part des membres rochefortois suivants: Maurice Delvosal 50, Clément Dock 90, Simon Gérard 100, Gaston Grandjean 50, Victor Hardenne 50, Raymond Kreuz 100, Aris Lambert 50, Marcel Lebrun 20, Louis Losseau 100, Hubert Louis 90, Michel Marée 50, Léopold Petit 50, Mme Petry 50, Georges Sandron 50 et Albert Sennechal 100	1.000
— Sous-section de Molenbeek	500
— Mme M. Delang, Louvain	500
— Yves Dupont, Morlanwelz	350
— Arthur Leduc, Mariembourg	350
— Mme Raymond Reuter, Arlon	300
— Donia Widart, Chevelogne	300
— André et Georges Bolly, Vinalmont	250
— A. Meyer, Bruxelles	250
— Omer Sonicy, Aulnois	225
— Groupement des Luxembourgeois de Bruxelles	200
— Richard Goblet, Erpent	200
— Sangia Como Bruno, Herchies	200
— René Schneider, Dorinne	200
— Jules Van Der Eecken, Deinze	200
— F. Dabehogne, Dilbeek	150
— A. Delavignette, Bruxelles	150
— Clovis Guibert, Bruxelles	125
— Louis Decker, Arlon	100
— José Dusart, Chevelogne	100
— Mme J. Gatez, Bruxelles	100
— Mme S. Gérard, Bruxelles	100
— José Herman, Bruxelles	100
— Louis Kinet, Fiemalle-Haut	100
— Mme M. Knood-Brahy, Bertrange	100
— Norbert Louis, Sibret	100
— Marcel Wouters, Bruxelles	100
— Marcel Godofraind, Ciney	50
— Roger Matrige, Grimbergen	50
— Louis Wergflosse, Malmédy	50
Total	36.538

Merci à tous!

LE 27 MAI COMMÉMORATION DE LA BATAILLE DE LA LYS

Outre la cérémonie nationale de Courtrai, débutant à 11 heures, nous retournerons à Vinkt, le dimanche 27 mai.

Une messe est célébrée vers 14 h à l'initiative de l'association des victimes civiles. Elle est suivie des manifestations traditionnelles: cortège, cérémonie au mémorial, vin d'honneur.

Ceux qui veulent participer au déjeuner à Vinkt sont priés de s'inscrire auprès de leur section ou, directement, auprès de la section du Brabant qui coordonnera les inscriptions. Coût par participant: 300 F.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

Calendrier de manifestations en 1979

29 avril	Marche-en-Famenne Arlon	Congrès National de la Fraternelle
5 mai	Marche-en-Famenne Saint-Hubert	Fête de l'Infanterie
10-11 mai	Perwez	Fastes du 1 ChA
12 mai		Cérémonies du Souvenir
13 mai		Inauguration de l'Avenue des Chasseurs Ardennais
17-18 mai	Vielsalm	Fastes du 3 ChA
27 mai	Courtrai-Vinkt	Commémoration de la Bataille de la Lys
27 mai	Temploux	Cérémonies annuelles
27-30 juin	Arlon-Vielsalm	Marche du Souvenir et de l'Amitié

SITUATION DES EFFECTIFS DE LA FRATERNELLE CLÔTURÉE AU 31 OCTOBRE 1978

Sections	Total 1977	Total 1978
Arlon	532	550
Athus-Mess.-Aub.	212	231
Bastogne	566	538
Bertrix	245	255
Bouillon	179	246
Brabant	623	620
Erezée	291	294
Etalle	265	252
Florenville	154	160
Houffalize	1.813	1.768
Huy	237	249
Liège-Verviers	235	256
Marche-en-Famenne	193	271
Namur	250	258
Neufchâteau-Libr.	422	450
Saint-Hubert	143	146
Vielsalm	745	757
Virton	138	132
1 ChA	1.559	1.501
10 Li	54	57
Total général	8.856	9.041

Une «Avenue des Chasseurs Ardennais» à Perwez

On sait que les Chasseurs Ardennais — plus exactement le Bataillon Moto et la 1 D ChA — se sont trouvés en première ligne, le 13 mai 1940, dans la région de Perwez. Ils étaient placés en échelon avancé devant permettre aux unités françaises de s'installer sur la ligne KW. Nous avons rappelé notamment cet épisode dans notre n° 112, à l'occasion de notre polémique avec l'écrivain français Roger Ikor. Le Bon Moto et le 3 ChA ont subi des pertes en cet endroit.

Nous avons appris que le Conseil communal avait décidé de donner le nom d'«Avenue des Chasseurs Ardennais» à une nouvelle artère de la commune, tracée dans un lotissement actuellement en construction. Cette décision a été approuvée par les autorités supérieures.

Précisons que la mesure prise par les autorités communales de Perwez est le résultat des démarches entreprises par notre ami, Noël Charon, ancien du Bon Moto, et qui s'était déjà trouvé à la base de la décision de la commune de Beaumont de dédier un «Boulevard Général Victor Descamps» à la mémoire de son plus illustre enfant, le glorieux commandant de la 1 D ChA. Merci donc aux édiles de Perwez et à Noël Charon.

LES PIONNIERS DE NOTRE BATAILLON MOTO

Une malencontreuse coquille nous a fait écrire, en page 19 de notre précédent numéro, où nous présentions le premier groupe d'officiers de notre bataillon moto: «Bon Moto VII ChA». Il fallait évidemment lire: «Bon Moto VII CA». En effet, la dénomination officielle de cette unité, composée exclusivement de Chasseurs Ardennais, était «Bataillon Moto du Vile Corps d'Armée». Mais, pour tout le monde, c'était le Bon Moto ChA.

Ce texte était écrit quand l'ami Jo Conrardy nous a fait savoir que la dénomination officielle était en réalité «Bataillon Moto Chasseurs Ardennais du VII^e Corps d'Armée», soit, en abrégé «Bon Mo Cha VII CA». En effet, le colonel Kremer écrit exclusivement «Bataillon Moto des (ou de) Chasseurs Ardennais» mais la citation du Bataillon à l'OJA porte «Bataillon Motocyclistes — VII^e Corps». Qui nous donnera l'officielle version officielle?

BILAN GLOBAL DE LA FRATERNELLE au 31 octobre 1978

Situation au 31.10.1977	2.044.755	
Recettes	4.079.092	
	6.123.847	
Dépenses	3.543.735	
	2.580.112	
Détail des avoirs		
Numéraire	62.725	
C.C.P.	406.826	
Comptes courants banques	378.931	
Disponibles	848.482	848.482
Livrets d'épargne	1.121.630	
Titres	610.000	
Réalisables	1.731.630	1.731.630
	2.580.112	

Georges HAUTECLER



Photo prise, peu avant sa mort, devant sa villa à Stockel, du regretté commandant Georges Hautecler.

LE SERVICE HISTORIQUE DES FORCES ARMÉES

Le siège du Service historique des Forces armées a été transféré 79-81 avenue de Cortenberg, 1040 Bruxelles. Il est accessible tous les jours ouvrables de 8 h 30 à midi. Tél. (02) 733 77 53.

Un nouveau Chef de Corps au 6 ChA:

Le lieutenant-colonel G. Van Nieuwenhove

Succédant au lieutenant-colonel (R) M. Sacré, le lieutenant-colonel (R) Gérard Van Nieuwenhove a été désigné pour prendre le commandement du 6 Chasseurs Ardennais, bataillon de garde de la province de Liège.

Le nouveau Chef de Corps, qui a pris son commandement le 6 avril, est né à Xelles en 1933. COR à l'EI à Arlon en 1954, il a appartenu successivement, de 1954 à 1967, au 1^{er} et au 2^e Chasseurs Ardennais; c'est dire qu'il est profondément des nôtres. Il a été promu major de réserve en décembre 1973 et lieutenant-colonel en mars 1978.

Membre de notre Fraternelle depuis qu'il a porté le béret vert, Gérard Van Nieuwenhove est, dans le civil, Assistant Vice-Président au siège bruxellois d'une des plus grandes banques américaines, la Morgan Guaranty Trust.

Nous lui souhaitons un heureux commandement et nous remercions le lieutenant-colonel Sacré de tout ce qu'il a fait, si efficacement, à la tête du 6 ChA.

Qui se souvient...

du Sergent VC Victor Brahy, né le 10 août 1914 à Grupont (fils d'un combattant de 1914-1918)?

Victor Brahy appartenait au 2^e Chasseurs Ardennais. Il fut blessé sérieusement le 26 mai 1940, à Vinkt ou aux abords de Vinkt. Il est décédé des suites de ses blessures le 14 mai 1942, et est enterré à la pelouse militaire de Belgrade-Namur.

Tous renseignements sont à adresser au Commandant a.r. Marcel Wouters, Trésorier national de l'Union nationale des Croix de Guerre belges, rue Belliard 206, 1040 Bruxelles, lequel transmettra à la sœur du Sergent Brahy, dernière personne de sa famille encore en vie, et qui réside au Grand-Duché de Luxembourg.

*

Un ancien du 10, nonagénaire

À la fin du mois de janvier, M. Jean Michaëlis, volontaire de guerre au 10^e de Ligne en 1914, a fêté à Saint-Paul-de-Vence, où il réside, son 90^e anniversaire.

Né à Arlon, dans une famille de douze enfants, il fit carrière surtout au Congo belge, présidant notamment le Tribunal d'Elisabethville.

Avant d'accéder à l'éméritat, il fut, durant une quinzaine d'années, président du tribunal de 1^{re} instance d'Arlon.

Il était réputé pour sa distinction et son extrême courtoisie. Et aussi pour sa passion pour la bicyclette. Souvent il témoignait sa sympathie aux Chasseurs Ardennais, héritiers du 10^e de ligne.

Retiré dans un vieux mas sur la côte d'Azur, il y cultive la vigne.

Il compte quatre filles, 23 petits enfants et 17 arrière-petits-enfants.

Nos vœux bien déferents!

Les écrits de l'aumônier E. Lallemand

Notre brave aumônier divisionnaire Edmond Lallemand publiait, en 1914-1918, conjointement avec l'abbé Georges (qui devint, sauf erreur, doyen de Sibret), aumônier comme lui au 18^e de Ligne, un petit journal du front, intitulé «Bastogne à l'Yser». On put y lire, le 26 janvier 1918, le poème ci-après que l'auteur dédiait à sa mère.

L'aumônier Lallemand a aussi publié, en 1919, chez Wesmael-Charlier, un volume intitulé «Un vaillant de chez nous: Marcel Dolhen, médecin auxiliaire au 18^e de Ligne, tué aux avancées de Ramscapelle le 7 février 1917».

MAMAN

*Je la revois toujours en rêve
Si belle en sa forte beauté
Comme un chêne rempli de sève
Toujours comme je l'ai quittée.*

*Je la revois ces jours encore,
Les traits fixés par l'objectif
Ma pauvre maman que j'adore
Tout autre à mon œil attentif.*

*Du rêve au réel, quel chemin!
Vois les rides, les cheveux blancs,
Les yeux ternis; jadis carmin.
Son teint dépeint bien des tourments.*

*Je la vois bien la femme forte
Cachant à tous la plaie qui saigne
Toujours vive, toujours accorte,
De courrage, vivante enseignée.*

*Mais quand seule à seule avec Dieu
Laisse couler toutes ses larmes
Elle lui parle de son Dieu,
Et laisse percer ses alarmes.*

*Mon Dieu, souffrez; que je vous prie
Quand dans mes bras j'aurai ma mère
Qu'elle conserve alors la vie;
Puis laissez-la longtemps sur terre.*

26 janvier 1918 à l'Yser.

Edmond Lallemand,
aumônier III D. 74
2^e classe, 3^e Bat. 18^e rég. d'infanterie
Croix de guerre
43 mois de front

LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Le drapeau aux couleurs vert et rouge, et à hure d'or que nous avons lancé, il y a plusieurs années, lors de notre congrès d'Athus, a réalisé une percée foudroyante. Il flotte maintenant un peu partout, non seulement en Ardenne, mais aussi à Namur, à Vinkt, à Schaarbeek, etc.

Cet emblème de l'Ardenne est maintenant disponible en trois formats et deux versions, avec choix d'une seule hure ou de deux hures. De plus, les drapeaux comporteront trois attaches supplémentaires, dont deux aux extrémités opposées au côté hampe et la troisième au milieu de la partie supérieure. Ainsi, plus de difficulté pour une fixation orthodoxe, c'est-à-dire: boutoir du sanglier vers la droite.

Tenant compte des hausses des matières premières (50 p.c. au moins) et des salaires, les prix de vente suivants seront d'application, port et TVA compris:

DIMENSIONS	UNE HEURE	DEUX HEURES
2,50 m x 1,50 m	1.250 F	1.350 F
2 m x 1,50 m	1.150 F	1.250 F
1,50 m x 1,10 m	1.050 F	—

Répetons que nous ne prenons aucun bénéfice.

Nous recommandons la formule de la hure unique pour simplifier le travail.

COMMANDES: dans les sections ou au trésorier national adjoint.
(Adresses en page 2)



1er CHASSEURS ARDENNAIS

Aux portes des Palais, le 1 ChA monte la garde



Le Chef d'Etat-Major de la Force terrestre au 1 ChA



En visite au 1 ChA, à Marche-en-Famenne, le 16 novembre dernier, le lieutenant général Gontier, Chef d'Etat-Major à la Force terrestre, accueilli par les lts-col. Chasseur et Castermans.

Challenge de la 7^e Brigade d'Inf. bl.

Le 8 novembre 1978, le 1 ChA a remporté la Course d'Orientation et le Challenge Inter-Bataillons du Comd de la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée.

COURSE D'ORIENTATION — 1 CHA

Participants	Temps	Classement individuel	Classement équipe
Vandeplassche	79'48"	2	
Gilson	103'35"	9	
Martin	100'37"	7	1
Renard	92'00"	3	
Geurten	104'37"	10	

TABLEAU RECAPITULATIF INTER-BN

	Pts Max.	1 ChA						
		12 Li	13 Li	1 L	3 L	1 A		
Course d'orientation	6/6	6	5	4	1	3	2	
Lancement de grenades	6/6	6	5	3	2	4	1	
Cross de masse	6/6	5	6	3	4	2	1	
Relais	6-6	5	3	2	6	1	4	
Mini Foot vétérans	6/6	2	1	5	4	3	6	
Mini Foot jeunes	6/6	5	3	4	2	1	6	
Volley ball vétérans	6/6	4	5	0	6	2	3	
Volley ball jeunes	6/6	2	6	1	5	3	4	
Marche jeunes	6/6	6	6	1	4	3	2	
Marche vétérans	6/6	2	3	6	5	4	1	
Total	60/60	43	43	29	39	26	30	
Classement		1	2	5	3	6	4	

La ST-HUBERT au 1 ChA



L'adieu officiel au major Cauvin.



Prestation de serment du sous-lieutenant Bonmarriage.



Remise des challenges au capitaine Jacques, commandant la 1re Cie.

Mécontent sans doute d'avoir vu sa tête différée ce trente-cinq jours sur son calendrier mural, Saint Hubert gratifia les cérémonies de sa célébration par le 1 ChA du plus épouvantable temps d'hiver : vent glacial et pluie fine nous accompagnèrent dès la sortie de la messe que célébra l'aumônier STAS au matin de ce 8 décembre 78, en l'honneur du Patron des Chasseurs Ardennais.

Au cours d'une parade aussi courte qu'abondamment arrosée, le Chef de Corps nous présenta notre nouvelle mascotte DIANE II et, en notre nom à tous, salua le major CAUVIN qui passait le dernier jour de ses presque 22 années passées dans les deux bataillons d'active Chasseurs Ardennais et l'adjudant CANTINEAU. Ce dernier arrivé au 1 ChA le 29 avril 1957 et passant au C R S.

Le restant de la matinée vit se disputer les traditionnelles compétitions de relais : médecine-ball, course de garçons de café, traction du MAV et relay 10 x 800 m.

Notre «réfectoire» eut ensuite un des plus gros rassemblements de son existence : cadre et hommes se retrouvèrent autour d'un brillant repas préparé et distribué avec une maîtrise peu commune par le «lepton» ménagé et ses aides du jour.

Soyez remerciés et félicités, cuisiniers, aides-cuisiniers et vous aussi, obscurs hommes de corvée, dont l'efficacité le dispute à la modestie de l'effacement.

Jeu de massacre, penalty-foot et penalty hard-ball reprirent dès après ce dîner de St-Hubert.

La journée se termina par la remise des trophées et la proclamation des résultats :

- le trophée du recrutement de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais à la 1^{re} Cie,
- la coupe du cross inter-compagnies à la 1^{re} Cie,
- le trophée de St-Hubert à la 1^{re} Cie,
- de nombreux prix aux équipes participantes.

A 16 heures, en l'honneur de St-Hubert, débuta le week-end du bataillon. C'est respectivement à Baillonville et Waha qu'un repas de corps réunit les officiers et sous-officiers, ainsi que leurs invités.

Merci à tous et vive St-Hubert 1979!

LA VIE AU 1 CHA

DEPART

Le Cdt Philippon est passé au Bn Adm MDN. Mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères.

ARRIVEES

SL: Commé Deffrasne (ERM). A l'EI jusqu'au 01 août 1979.

Adjt Cor Tohane Nanez, Verpaelé, De Raemacker, Van Caloen, Coppée, Adjt Com Daffé, Bourlée.

VM 2 Cie: Antoine, Charlier, Dessambre, Dupont, Feraut, Geeraerts, Gusiglio, Lavergne, Lesage, Lorand, Malbreq, Pauwels, Renard, Souvais, Valdes, Vannuscorps, Bokken, Deneumouster, Diddere, Duval, Focroulle, Goutier, Kaffman, Letelier, Lowie, Meunier, Quentin, Schwind, Thimas, Vanderkimpen, Wallon, Leysens.

NOMINATIONS

Au grade de SL: les SLt Commé Zurek, Stercq, Delcroix, Baert.

Au grade de caporal: le Sdt VC Lenoir, le Sdt VM Gautier.

Au grade de sergent: les Sgt Commé Opsomer, Werx, Nannetti, Nem.

COMMISSIONNEMENTS

Au grade de sergent: les Cpl Mil Capoen, Gielen, Leonard, Swinnen, Zalobecq, Deprat, Sylvestre, Nobels, Brichant.

Au grade de caporal: Joris.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

Detrooz de la Cie EMS.

ATTENTION

Notre Congrès annuel se déroulera le 29 avril prochain dans les nouvelles installations du 1 ChA à Marche-en-Famenne.

Tous les Chasseurs Ardennais qui sont passés par le 1 ChA (militaires d'active et militaires qui y ont effectué leur service militaire) sont cordialement invités à assister au Congrès.

C'est l'occasion unique de voir votre 1^{er} Chasseurs Ardennais en Belgique.

Si vous désirez participer au banquet veuillez vous conformer aux modalités reprises dans la page d'annonce.

C'est avec la plus grande joie que nous retrouverons ceux qui sont passés parmi nous depuis la reformation du 1 ChA. (1946/1979)!

PRESTATION DE SERMENT

Le Med SLt Goffinet, les SLt Priesterbach, Romain, Dufays, les Sgt Humblet et Thumus ont prêté serment.

GARDE AUX PALAIS ROYAUX

Après la 1 Cie, la 2 Cie a eu l'honneur d'assurer la garde au Palais de Bruxelles.

VOLONTAIRES DE CARRIERE

Grâce à l'intervention du président national de la Fraternelle et du colonel MOINNY, les VC du 1ChA ont enfin obtenu un local pour installer leur bar.

DECES

Nous avons appris le décès de Gérard Dejonghe, garagiste à Lobbes.

Nos vives condoléances à sa veuve et à son fils.

FUSILIER D'ASSAUT

Le 18 décembre 1978, la 2^e compagnie s'est classée au troisième rang dans la compétition du Challenge du Fusilier d'Assaut, avec 16 points sur 19.

Troisième place aussi, le 20 février, pour la 3^e Compagnie, avec 18 sur 19.

N.d.I.R.: Il convient de souligner que l'installation à Marche-en-Famenne et la restriction des moyens d'entraînement handicapent — provisoirement — le 1 ChA.

Les droits moraux et matériels des Combattants

Programmation en faveur des victimes de la guerre

En terminant notre dernier éditorial, nous signalions que le gouvernement, à l'avant-veille des élections, avait décidé le principe de diverses mesures en faveur des victimes de la guerre, et notamment une revalorisation des pensions, problème en instance depuis de longues années en raison de la détérioration de leur pouvoir d'achat.

On ne dispose toujours pas d'une liste officielle desdites intentions de nos gouvernants; elles seront connues seulement quand nous aurons un gouvernement non démissionnaire, ce qui n'est pas impossible à l'heure où paraîtront ces lignes. Il faudra encore que celui-ci, qui va se trouver devant un arriéré énorme, prépare et dépose un projet de loi, que ce projet soit examiné par les Chambres et adopté, et ensuite, promulgué et publié au Moniteur. Autant dire que si tout cela est fait pour l'automne, ce sera bien; l'est, au reste, probable qu'au mieux, le vote d'un éventuel projet se fera dans la bouculade d'une fin de session parlementaire, sinon en fin d'année. C'est-à-dire que toute discussion sera impossible, et partant, toute amélioration par voie d'amendement.

Voici ce qu'on sait concernant ces mesures dans les associations patriotiques, où cependant les indications colportées sont parfois contradictoires.

Programmation 1979 (les prises de cours figurent entre parenthèses):

- Pensions d'invalidité et, par conséquent, des autres pensions de guerre: augmentation de 5 %, soit 4 % hors protocole et 1 % protocole (1.7.1978);
- Majoration de 100 % des rentes des veuves de guerre, c'est-à-dire celles dont le mari est mort au champ d'honneur ou en captivité comme PG, ou dans les douze mois de son retour au foyer (1.1.1979);
- Invalidité forfaitaire de 10 % aux prisonniers de guerre d'un an au moins (pathologie de la captivité) à partir de l'âge de 62 ans (1.7.1979);
- Majoration de 50 % de la rente de l'évadé (1.1.1979);
- Rente de mobilisation — Première étape: taux unique de base de 540 F ou un semestre aux bénéficiaires du statut du mobilisé, pour autant que l'intéressé compte au moins 180 jours de mobilisation, c'est-à-dire six mois, et que sa rente de combattant ne dépasse pas un semestre (1.1.1979);
- Rente aux prisonniers de guerre internés en pays neutres (1.1.1979);
- Abaissement de 20 à 10 % du pourcentage d'invalidité nécessaire pour qu'un prisonnier politique se voie reconnaître une nouvelle affection imputable à sa détention (1.1.1979);
- Aligement du taux des pensions des grands invalides de guerre à 100 % de 1940/1945 sur celles de la guerre 1914/1918 (première étape: 1.7.1979);
- Octroi aux veuves de guerre à taux plein des grands invalides à 100 % de l'augmentation ci-dessus (1.7.1979).

Programmation 1980:

- Revalorisation des pensions de guerre de 1 % hors index (1.7.1980);

- Octroi des 10 % de pathologie de captivité aux PG comme (1.7.1980);
- Seconde étape de l'alignement des pensions des grands invalides à 100 % de 1940/1945 sur celles de 1914/1918, et répercussion sur les pensions de veuves (1.7.1980).

Le gouvernement aurait également décidé de porter de 50 à 75 % les réductions sur les chemins de fer et les vicinaux, en faveur des invalides civils de la guerre.

Autre décision de principe: elle consiste à régler le problème irritant de l'octroi de distinctions honorifiques dans les Ordres nationaux pour des motifs d'ordre professionnel à ceux qui possèdent déjà des décorations pour faits de guerre. Il s'agirait de modifier l'article 13 du règlement du 15.7.1952 concernant les distinctions honorifiques accordées aux agents des services publics, et d'introduire un nouveau règlement pour l'attribution des distinctions honorifiques dans les Ordres nationaux aux travailleurs salariés du secteur privé. Toutefois, les mesures envisagées à cet égard ont suscité de vives réactions dans les milieux patriotiques car les distinctions à titre professionnel qui seraient ainsi octroyées ne pourraient dépasser le Commanderie de l'Ordre de Léopold II; cela signifie, en clair, que l'on veut pénaliser ceux qui ont obtenu, à titre de guerre, les distinctions les plus élevées soit, en principe, les plus méritantes.

Inutile de nous interroger davantage au sujet de ces mesures, et surtout, d'introduire de quelconques demandes: il s'agit simplement d'intentions gouvernementales; rien n'est encore fait. Et il faudra attendre les communications dans la presse, ou celles que vous feront votre section. A.H.

ATTENTION: FORCLUSION A PARTIR DU 31.10.1979 POUR L'OBTENTION DU STATUT DU MOBILISÉ ET DU STATUT DU COMBATTANT 1940/1945

La nouvelle n'est pas encore officielle, mais elle est connue dans tous les milieux patriotiques: le gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes a décidé de prendre un arrêté royal déclarant qu'à la date du 31.10.1979, seraient frappées de forclusion toutes les demandes tendant à obtenir le statut du militaire mobilisé 1939/1940, ainsi que le statut de la reconnaissance nationale pour les combattants de la guerre 1940/1945 tel qu'il a été déterminé par l'arrêté royal du 28.8.1964. Il y aurait aussi forclusion pour le statut des évadés, pour lequel les arrêtés ministériels d'exécution ne sont pas encore pris, mais les intéressés devraient

Invalides de guerre et mutuelles

Voici des précisions émanant de l'ONIG et relatives au cumul des interventions des mutuelles et de l'ONIG. Bien entendu, quand l'ONIG accorde un complément d'intervention, il faut que le montant réellement payé ou à payer par l'invalidé de guerre soit précisé par le praticien ou l'institution:

Les invalides de guerre affiliés à une mutuelle, peuvent bénéficier d'un complément d'intervention de l'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre.

L'ONIG peut toujours couvrir les montants du «Ticket modérateur» à charge du patient, après intervention de la mutuelle (honoraires médicaux, dentaires, paramédicaux, participation aux frais de journée d'hospitalisation en cas de séjour prolongé, etc...).

Elle peut de plus, lorsque les honoraires réclamés dépassent les tarifs légaux, intervenir après la mutuelle pour couvrir tout ou partie de ces honoraires.

En vue d'obtenir cette intervention complémentaire de l'ONIG, les invalides doivent:

- 1) demander d'abord le remboursement de leur mutuelle, mais s'assurer auparavant qu'ils conservent à l'intention l'ONIG un double ou une photocopie de tous les documents qu'ils adressent à la mutuelle, soit note d'hospitalisation, honoraires des médecins, kinésistes, des infirmières, liste des médicaments fournis pendant le séjour en clinique;

2) fournir à l'ONIG:

- la ou les notes de frais indiquant le montant réclamé;
- une attestation de leur mutuelle indiquant le montant de son remboursement, le(s) numéro(s) de code des prestations et le nom du médecin, du kinésiste ou de l'infirmière.

Cette attestation doit être demandée en même temps que le remboursement.

En cas d'hospitalisation, l'ONIG peut payer le supplément autorisé pour une chambre à deux lits, si l'invalidé a demandé lui-même ce type de chambre.

Le même supplément (pour chambre à deux lits) peut seul être payé par l'ONIG lorsque l'invalidé a préféré une chambre privée, pour des raisons de convenances personnelles.

Le séjour en chambre d'isolement pour raisons médicales doit être demandé par la direction médicale de l'établissement. Dans ce cas, aucun supplément ne peut être demandé au malade.

introduire leur demande avant le 31 octobre 1979, même en l'absence de ces arrêtés d'exécution.

Nous rappelons donc, une fois de plus, que ceux qui auraient négligé jusqu'à présent d'introduire une demande pour l'un des statuts précités se hâtent de le faire. Ils peuvent obtenir des formulaires et le statut de la reconnaissance nationale pour les combattants de la guerre 1940/1945 tel qu'il a été déterminé par l'arrêté royal du 28.8.1964. Il y aurait aussi forclusion pour le statut des évadés, pour lequel les arrêtés ministériels d'exécution ne sont pas encore pris, mais les intéressés devraient

Recommandations

CARTE DES ETATS DE SERVICES DE GUERRE 1940/45

Cette carte DOIT être demandée à l'Office central de la Matricule, Quartier Reine Elisabeth, rue d'Evre, 1140 Bruxelles. Elles n'est pas délivrée automatiquement aux militaires de carrière, contrairement à ce que certains croient. Il se pourrait qu'un jour prochain, il y ait forclusion pour l'obtention de cette carte. Nous demandons à tous les militaires et assimilés qui ont eu des prestations de guerre entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 d'introduire une demande d'urgence. Qu'ils songent qu'en cas de décès, leurs veuves peuvent éprouver des difficultés pour obtenir certains avantages matériels.

En ce qui concerne les invalides de guerre, il faut noter que sur 8.787 pensions 1914/1918, 5.825 sont octroyées à des invalides dont le taux ne dépasse pas 30 % (c'est-à-dire 66 % du total), et 290 seulement à des grands invalides à 100 % et plus. Pour la guerre 1940/1945, sur 46.533 pensions auxquelles on doit ajouter 284 pensions mixtes pour obtenir le total de 46.797, on compte 12.115 invalides à 10 %, 5.343 à 15 %, 8.781 à 20 %, 3.187 à 25 % et 3.726 à 30 %, c'est-à-dire que 70 % des invalides de la dernière guerre (soit 32.442) ne comptent pas plus de 30 % d'invalidité. Les invalides à 100 % et plus sont au nombre de 1.204, soit 2,6 % du total.

STATUT DU MOBILISÉ

C'est aussi à l'Office central de la Matricule que les demandes doivent être adressées.

Conditions:

- a) avoir été présent sous les armes entre le 26 août 1939 et le 9 mai 1940, en tout ou en partie, au titre de militaire (active, réserve, milicien, rappelé, volontaire de guerre);
- b) avoir fourni la preuve de cette présence par la copie du livret militaire, ou fourni attestation de la Commune, ou une attestation d'officier ou de militaires.

Il est question, ici aussi, de forclusion prochaine: on parle du 31 octobre 1979! Une rente sera allouée à ceux qui pourront justifier d'un minimum de six mois de présence, en y ajoutant les dix-huit jours de la campagne de 1940. Cette rente est prévue, mais n'a pas encore été fixée par une disposition légale.

CONCLUSION

Ceci est un dernier appel que nous faisons à tous nos camarades et aux membres des comités des sections. Il ne faudrait pas qu'il y ait un seul Chasseur Ardennais combattant de 1940 qui, par oubli ou distraction, ne soit pas en possession de ces deux documents. J.B.

Pensions de guerre

La Caisse nationale des Pensions de Guerre (CNPG) a la charge de près d'un demi-million de pensions et rentes, selon le dernier rapport de cette institution.

En dépit des extinctions par suite de décès, le nombre total s'est légèrement accru en 1977, année à la fin de laquelle la CNPG payait 154.585 pensions et rentes de la guerre 1914/1918, 447.660 pensions et rentes de la guerre 1940/1945, ainsi que 9.282 pensions de temps de paix et 329 rentes de pêcheurs marins des deux guerres. Cela fait, au total, 457.271.

Les pensions d'invalidité étaient au nombre de 8.787 pour 1914/1918, et de 46.797 pour la guerre 1940/1945. Celles des veuves et orphelins, respectivement 11.888 et 14.679. Quant aux rentes de combattant et de captivité, elles totalisaient 162.355 dossiers.

En ce qui concerne les invalides de guerre, il faut noter que sur 8.787 pensions 1914/1918, 5.825 sont octroyées à des invalides dont le taux ne dépasse pas 30 % (c'est-à-dire 66 % du total), et 290 seulement à des grands invalides à 100 % et plus. Pour la guerre 1940/1945, sur 46.533 pensions auxquelles on doit ajouter 284 pensions mixtes pour obtenir le total de 46.797, on compte 12.115 invalides à 10 %, 5.343 à 15 %, 8.781 à 20 %, 3.187 à 25 % et 3.726 à 30 %, c'est-à-dire que 70 % des invalides de la dernière guerre (soit 32.442) ne comptent pas plus de 30 % d'invalidité. Les invalides à 100 % et plus sont au nombre de 1.204, soit 2,6 % du total.

Pour les rentes, il y a 55.481 bénéficiaires de la rente du combattant, dont 8.368 pour un seul semestre; 95.363 titulaires de la rente du PG, dont 33.546 pour un semestre. Il y a 11.512 rentes mixtes, c'est-à-dire combattant et PG.

VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin: exclusivement au

C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon.

SI VOUS ETES NE EN 1924...

et comptez SIX MOIS au moins de services admissibles, vous pouvez prétendre en 1978 à une rente de combattant et/ou de captivité.

Les veuves peuvent obtenir, sous certaines conditions particulières, la rente, quand elles atteignent aussi 45 ans.

Renseignements et formulaires dans les sections. Il est conseillé pour ne perdre aucune période et percevoir immédiatement la rente d'introduire sa demande trois mois avant le 55^e ou le 45^e anniversaire.

N'attends pas à demain... pour payer la cotisation 1979

NOS LIVRES *

Nous recommandons à nos lecteurs d'acquiescer dans les sections de la Fraternelle le livre du général Champion

« GUERRE DU SANGLIER »

Prix: 320 F pour les membres et 350 F pour les autres.

On peut se procurer aussi le livre de Frans Michem, adaptation française de Henry Fobe

« VINKT 1940 » à 200 F l'exemplaire.



STATIONNEMENT EUROPEEN EN PANNE ?

C'est notre ami Luc Somerhausen qui, dans son «Bulletin d'information...», nous fournit d'intéressantes précisions et interrogations à propos de la carte européenne de stationnement pour grands invalides de guerre et handicapés, que nous avons annoncée dans notre précédent numéro.

Nul ne peut — ou ne veut — dire, apparemment, si la convention qui aurait institué cette carte à l'échelle européenne existe vraiment ou non.

En Belgique, on le sait, il est permis de stationner sans limitation de durée là où le stationnement est réglementé. Mais quid là où sont installés des parcmètres? a demandé un parlementaire. Réponse du ministre des Communications: «Cela relève de la fiscalité communale». Il faut donc une décision du Conseil communal pour exonérer les titulaires de la carte de stationnement privilégié de payer dans les parcmètres.

Il faut dire que dans la pratique, la plupart des communes où existent de tels appareils à sous, ont pris une décision dans le sens souhaitable. Mais en Europe?

A Paris existe, semble-t-il, un système assez ahurissant: les grands invalides de guerre seraient dispensés d'alimenter les appareils de parcage, à la condition d'avoir payé une première fois. Mais une fois la première durée couverte par ce paiement expiré, quelle est donc l'Aubergine qui, disposant apparemment d'une capacité d'appréciation qui pourrait faire d'elle une nouvelle Pythie de la 5^e République, pourra jamais prouver que l'automobiliste en stationnement a ou n'a pas payé ce première fois?

Soumis à M. Jacques Chirac et — pourquoi pas? — à M. Giscard d'Estaing qui, en France, s'occupe avant tout des détails.

LA BACTERIE ANTI-AC

On se rappellera qu'en 1976, lors d'un congrès d'anciens combattants américains à Philadelphie, une trentaine de ces braves avaient succombé à une maladie dont les symptômes s'apparentaient à une forme de pneumonie aiguë.

Le même phénomène s'est retrouvé en d'autres occasions, et notamment tout récemment à Dallas, au Texas, ville de funeste mémoire; mais cette fois, on a réussi à saisir la bactérie responsable de cette infection et elle a, bien entendu, été dénommée «maladie des anciens combattants», c'est-à-dire, comme les médecins abiment les termes du langage courant, que cela donne, en langage de latin médical: «Legionella pneumophila».

On peut quand même se demander si le FBI, qui s'occupe de tant de choses, ne devrait pas ouvrir une enquête aux fins de savoir si ne se cache pas derrière tout cela une entreprise néo-nazie tendant à décimer les glorieux anciens combattants!

LES AFFAIRES QUI COURET

On sait que nous avons disposé pendant des mois — et peut-être en disposons-nous encore? — d'un gouvernement chargé de l'expédition des affaires courantes. Nos lecteurs liront avec beaucoup d'amusement cette définition des «affaires courantes» donnée par un très sérieux professeur de l'Université de Louvain. Dans la pratique, cela veut dire qu'un gouvernement démissionnaire chargé de l'expédition des affaires courantes peut pratiquement tout se permettre:

«Les affaires courantes sont, d'abord, les affaires habituelles, ordinaires, banales, celles qui rentrent dans la gestion quotidienne des affaires publiques. Les affaires courantes sont aussi les affaires en cours, celles qui ne supposent aucune initiative nouvelle de la part du gouvernement. Enfin, les affaires courantes peuvent désigner les affaires urgentes. Il s'agit des affaires qui courent, qui courent tellement vite qu'il faut les rattraper à peine d'exposer à un grave danger des intérêts fondamentaux dont le gouvernement a la charge.»

ARLON

Ils nous ont quittés

- Albert Sosson (68) de Barnich, ancien du 4^e.
- René Henry (67) d'Arlon, originaire de Villers-devant-Orval.
- L'adjudant François Bessemans (49) d'Arlon, chef cuisinier à l'École d'Infanterie, Chasseur Ardennais d'après guerre.
- Madame Germaine Zimmer, épouse de l'adjudant Claude Cailteux d'Arlon, ancien du 1^{er}.
- Albert Boutet de la section d'Etalle, ancien du 6^e.

Distinctions

- Le Commandant Louis Dauby: la Croix Militaire de 1^{re} Classe.
- Le Sergent Paul Clause: la Décoration Militaire de 2^e Classe.
- Marcel Pierre de Nothomb: Médaille d'Or de l'Ordre de la Couronne, à l'occasion de sa mise en retraite.

Succès

- Marc Collette, fils de notre dévoué secrétaire Alphonse, pilote à la Base de Florennes, a été promu Sous-Lieutenant.

En famille

- René Gillard, sous-chef de bureau dans une banque arlonaise, prisonnier de cinq ans, a pris sa retraite anticipée.
- Mimié, fille de notre ancien René Schroeder de Post, a épousé Josy Thomas.
- Roland, fils de Roger Rimbaut, un de nos membres adhérents, a épousé Marianne Vandervliet.
- Un petit Fabian est né chez M. et Mme Genoux à d'Arlon.

Le Congrès National 1979

Il aura lieu à Marche-en-Famenne le 29 avril. Comme chaque année, la Section organisera un service de car.

Celui-ci partira de la Place Léopold à 7 h 30 avec arrêts aux Aunomiers du Travail, à Stockem, (Eglise), à Petit Fouches, Sampont, Vance, Etalle, Habay, Heinstert et la Corne.

Si le séjour à Marche ne se prolonge pas outre mesure, le retour se fera par les belles localités touristiques de Laroche et d'Houffalize.

Le prix (Banquet et Car) est de 450 F, et il est à verser au CCP 000 0980849-82 de la Section d'Arlon avant le 15 avril.

Les bords du Rhin

L'excursion prévue pour les 23 et 24 juin a connu un très vil succès d'inscriptions puisque toutes les places ont été retenues bien avant la date de clôture.

Des camarades sont ainsi restés sur la touche. L'organisateur, notre ami Fernand Crochet, s'en excuse auprès d'eux et les a placés en liste d'attente, au cas où des défections se produiraient.

Les veinards arrivés dans les temps ont reçu tous les détails techniques de l'excursion par lettre circulaire. C'est de la même façon qu'on leur fournira éventuellement tous renseignements complémentaires.

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE - SELANGE

Décès

La section déplore le décès d'Albert Janson, membre effectif, ancien échevin d'Athus, ancien conseiller syndical, membre permanent de la délégation provinciale de l'ex-usine Cockerill, décédé le jour de son 64^e anniversaire, après une courte maladie. Une délégalion en bérêt vert et drapeau accompagné des autres drapeaux de l'interfédérale d'Athus l'ont accompagné à sa dernière demeure. Il était ancien PG et résistant. Nos réitérons nos sincères condoléances à la famille éplorée.

Assemblée générale du 4 mars 1979

Comme d'habitude, de très nombreux membres ont assisté à l'assemblée générale annuelle. Après la lecture du rapport des activités au cours de l'année écoulée, les propositions du comité pour les activités de 1979 ont été discutées favorablement; le déplacement au congrès de Marche sera gratuit; pour l'excursion annuelle au cœur des Ardennes françaises et belges, une participation aux frais de car sera demandée de même que l'an dernier.

Un appel du président, en vue d'assister de plus en plus nombreux, en bérêt vert, aux funérailles de nos membres a été bien accueilli. Le rapport financier de la section a été communiqué et un appel pour la mise en règle de cotisations aux quelques derniers membres en retard de paiement. Rendez-vous fut donné à chacun pour le congrès de Marche-en-Famenne du 29 avril.

BASTOGNE - MARTELANGE - VAUX-SÛRE

Comité de la Section

(Remanié à la suite du décès du président Léon Remy).

Président: Albert Etienne, av. Mathieu 39, 6650 Bastogne, tél. (062) 21 17 02 (1).

Vice-présidents: Victor Lefebvre, rue de Neu/château 168, 6650 Bastogne, tél. (062) 21 13 64 (1); Norbert Louis, à Lavassel, 6648 Sibret, tél. (062) 26 6443 (Représentant de la section au C.A. a.i.); Joseph Smidts, rue de la Chapelle 3, 6630 Martelange.

Secrétaire: Léopold Briol, rue de la Maison Forte 2b, 6650 Bastogne, tél. (062) 21 30 31.

Trésorier: Albert Pierre, av. Roi Baudouin 11, 6650 Bastogne, tél. (062) 21 12 31.

Commissaires: Albert Beaujean, rue du Vivier 140, 6650 Bastogne, tél. (062) 21 13 52; Henri Lambert, av. Roi Baudouin 60, 6650 Bastogne.

Porte-drapeau, Titulaire Bastogne: Louis Lapaille, av. Roi Baudouin 42, 6650 Bastogne, tél. (062) 21 15 95; Suppléant Bastogne: Fernand Mayerus, av. Roi Baudouin 83, 6650 Bastogne; Titulaire Martelange: Joseph Sinner, rue de Bastogne, 6630 Martelange.

Délégués locaux: Félix Bourg, Arloncourt, 6654 Longvilly; Emile Collard, 6632 Hollange; Alfred Dachouff, Remichampagne, 6649 Hompré, tél. (062) 26 64 71; Léopold Défècheux, 6664 Bertogne, tél. (062) 21 41 63; Albert Maréchal, 6655 Noville, tél. (062) 21 18 34; Fernand Nichels, 6653 Longchamps; Arsène Simon, 6611 Remagne, tél. (061) 25 51 51; Vital Trum, rue de la Chapelle, 6630 Martelange, tél. (063) 60 06 48; Albert Remienne, 6634 Wirry, tél. (063) 60 02 63.

La vie dans notre Section, et les activités

Une année nouvelle commence; formons l'espoir que celle-ci apporte encore à notre Fraternelle bien des

joies, en nous évitant autant que possible les peines, et les déboires, que nous connaissons tous dans notre existence ici-bas. Je note à votre intention, la dernière réunion de l'année 1978, tenue au café le Central à Bastogne le 15 décembre, celle-ci ayant trait à la nomination d'un nouveau vice-président pour la section de Bastogne. Le comité au complet, a porté son choix, sur la personne de Monsieur Albert Etienne, professeur-pensionné. Cette nomination a été votée et ratifiée à l'unanimité par l'assemblée présente. Bien cordialement M. Etienne remercie, et offre le verre de l'amitié. Quelques questions furent posées, et certaines mises au point furent nécessaires, pour la bonne marche de la société. Limite pour la rentrée des cartes de membres, pour le 15 décembre au plus tard. Auparavant, le 9 décembre, nous primes part, à la manifestation américaine avec le dépôt de fleurs aux différents monuments de la ville. Nous comptons assez bien de nouveaux membres, grâce à la perspicacité de notre dévoué trésorier Albert Pierre, qui naturellement se réjouit de voir sa caisse en progression constante. Cette année, nous avons l'assemblée générale à Marche-en-Famenne le dimanche 29 avril. Participation souhaitée, pour faire honneur à nos jeunes frères d'armes, Chasseurs Ardennais, installez depuis peu ici dans cette ville. Après nous aurons le pèlerinage annuel à Vinkt, celui-ci ayant toujours lieu le dernier dimanche du mois de mai. Rendons aussi à ceux tombés là-bas en terre flamande la reconnaissance voulue, aux braves de notre vaillant régiment qui y sont restés. Il aura donc lieu le dimanche 27 mai. Avec grand plaisir, nous attendons votre inscription, et votre participation massive aux deux manifestations prochaines. D'avance, un bien cordial merci à tous, invitation également, aux femmes de nos Chasseurs qui seront sûrement les bienvenues, nous les accepterons les bras ouverts.

Hyménées et Décès

Par manque d'information, et avec un retard assez appréciable que je regrette vivement, je vous fais part du mariage de M. Richard Thiry avec Mlle Bernadette Zéler tous deux de Marvie. Le mariage a eu lieu le 23.9.1978. Aux jeunes époux, aux heureux parents, nous formons les vœux les plus sincères de bonheur, et de prospérité, et une longue vie remue de succès.

Je saisis l'occasion pour adresser un rappel. Je me trouve dans l'impossibilité absolue de connaître toutes les nouvelles dans l'ensemble des trois sous-sections de la Fraternelle. Pour m'attirer il existe aujourd'hui quand même des moyens faciles, soit le téléphone, soit la poste. Je me ferais toujours un grand plaisir de publier vos avis familiaux, mais pour cela, je le souligne encore, je dois en recevoir l'information.

Je passe maintenant aux décès du dernier trimestre. Je rappelle avec émotion et tristesse, le souvenir des trois derniers membres décédés, et dont voici les noms: Raymond Wirard de Noville, le 4.12.1978. René Fontaine de Bastogne le 11.12.1978 et enfin Auguste Dessez de Cotreville le 30.12.1978. Pour les 2 premiers, le Comité et le drapeau étaient présents. Malheureusement pour notre ami Auguste, le froid, la neige, les perturbations dans les services postaux, à cela j'ajoute encore l'âge de certains d'entre nous, nous empêchèrent de lui rendre hommage, chose que nous déplorons et regrettons sincèrement, et avec toutes nos excuses. Aux familles éprouvées, nous réitérons nos chrétiennes condoléances.

Au dernier bulletin, j'ai fait allusion aux joies et aux peines de notre Fraternelle, mais loin de moi la pensée de songer un seul instant, qu'un grand malheur allait frapper douloureusement notre section aux premiers jours de cette année 1979.

La disparition du président



Le président Léon REMY

Une bien triste et pénible nouvelle a frappé cruellement notre Section. Elle a perdu subitement son cher et dévoué Président Léon Remy, en fonction seulement depuis 9 mois à peine. Il nous est impossible de mesurer et de trouver des propos assez louables pour marquer les qualités et la droiture de cet homme au grand cœur. Pour nous tous, cette perte inestimable est irréparable. En lui ne résidait qu'un seul et unique souci, le bien et la bonne marche de la Fraternelle. Il aimait vivre dans la discrétion la plus totale, car il avait toujours demandé qu'à sa mort, on ne fasse point de discours, cela étant la preuve la plus probante de sa modestie, et de son humilité.

Malgré un temps maussade et très froid, des routes rendues difficiles même certaines impraticables, et l'abondance de neige et de glace recouvrant celles-ci, une participation presque complète de toutes les Sections de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais était présente aux funérailles, aussi qu'une foule nombreuse d'amis venaient un dernier hommage. Cette reconnaissance il la méritait amplement.

A son fils Richard et à son épouse Rita, aux trois petits enfants, Vinçiane, Catherine et Valérie, à son fils Jules et son épouse, la Section de Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Martelange, réitère les condoléances émues et combien sincères.

Nous déplorons encore le décès à Tunny de notre camarade Roger Leconte le 7.2.1979. Présence du Comité aux funérailles avec gerbe et drapeau. Condoléances sincères et émues également à toute la famille.

BERTRIX

Décès

Le 7 janvier est décédé à Herbeumont notre camarade François Boulanger; à sa femme et à ses enfants, la Fraternelle réitère ses chaleureuses condoléances.

Distinctions honorifiques

Le front de l'indépendance et le comité soviétique des anciens combattants ont décoré à notre camarade Paul Collette de Cugnion (résistant et membre de l'Armée belge des partisans) et le diplôme et la médaille de la reconnaissance nationale pour l'aide apportée durant la guerre aux citoyens soviétiques prisonniers de guerre.

Par la même occasion, nous rappelons que notre ami Paul avait reçu de la Croix-Rouge de Belgique les palmes 40/45 pour l'aide apportée à nos P.G. à la libération.

50 années de jubé

Nous avons appris avec joie que notre camarade de Fays-les-Veneurs, Bruno Gillet avait été décoré de la médaille de Saint Aubain pour 52 années de maître chanteur au sein de la chorale de sa paroisse: nous le félicitons sincèrement pour cette belle promotion.

Nouvelles de Paliseul

Le 1er mars, l'Administration communale du grand Paliseul a été deux de ses membres admis à la pension: Robert Denis, secrétaire communal à Oport et Louis Lagneux, garde-champêtre à Framont. La Fraternelle de Bertrix leur souhaite une longue et paisible retraite.

Congrès national du 29 avril

Le voyage en car (gratuit pour les membres en règle de cotisation) partira de Bouillon 7 h par Painevaux, (Chapelle) 7 h 15, Nolleveux, (Eglise) 7 h 20, Paliseul (gare et place) 7 h 30, Assenois (école) 7 h 45, Bertrix (grand place) 8 h, Ochamps (église) 8 h 15, St-Hubert (basilique) 8 h 30.

Arrivée à Marche-en-Famenne (Camp Roi Albert vers 9 h).

Prix du repas 400 F à verser pour le 20 avril au C.C.P. 0000380547-16 de la Fraternelle de Bertrix.

Le bérêt vert est obligatoire pour les participants (ordre du président National).

BOUILLON

A l'honneur

Après une carrière professionnelle bien remplie, notre camarade Albert Damien de Dohan vient d'être décoré de la Médaille Civile de Première Classe et des Palmes d'Argent de la Couronne.

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux pour une longue et heureuse retraite.

Décès

Le samedi 27 janvier, malgré la neige et les routes verglacées, une trentaine de Bérés Verts se sont rendus à Sully pour assister aux funérailles de leur camarade Marcel Bourguignon, décédé à l'âge de 70 ans.

Au cimetière, notre président Roger Hardy rappela les qualités du défunt, et, pendant le dernier salut de ses camarades, le chœur fit retentir la sonnerie «Aux Morts».

BRABANT

Composition du Comité

Composition du Comité à l'issue de l'assemblée générale statutaire du 16 décembre 1978:

Président: Albert Gustin, avenue de la Brabançonne 80 B, Bte 29, 1040 Bruxelles, tél. 735 84 05.

Vice-présidents: René Strainchamps, avenue des Orangers 56, 1150 Bruxelles, tél. 771 02 09; Florent Leroux, avenue d'Oppem 46, 1950 Kraainem, tél. 731 67 15.

Secrétaire: Roger Reumont, rue Elise 85, 1050 Bruxelles, tél. 648 85 04.

Trésorier: Auguste Colle, rue du Noyer 87, 1040 Bruxelles, tél. 736 23 64.

Commissaires: Prosper Sevenants, chaussée de Waterloo 618, 1060 Bruxelles, tél. 343 60 18 (Président de la sous-section de Molenbeek); Marcel Gatez, rue de Liverpool 22, 1080 Bruxelles, tél. 521 16 80; Edgard Vander Poorten, avenue Maréchal Joffre 130, 1190 Bruxelles, tél. 345 44 18; Paul Guillaume, avenue Nouvelle 185, Bte 15, 1040 Bruxelles, tél. 649 41 23; Georges Quinet, bd de Quatre Journées 3, 1030 Bruxelles, tél. 218 21 96.

Commissaires représentants particulièrement les membres adhérents: Francis Debroux, Drève du Neerleest 12, 1020 Bruxelles, tél. 267 82 82 ou (010) 41 90 20 (usine de Limal); Jean-Pierre Mespoille, rue Guyot 29, 1810 Wemmel, tél. 537 08 26.

Porte-drapeau: René Laurant, bd P.D. Desnouettes 85, 1420 Braine-l'Alleud, tél. 384 62 38 ou 649 95 20 (bureau) extension 138; Robert Dégheles, rue de la Parne 78, 1060 Bruxelles, tél. 537 08 26 (Porte-drapeau du 10^e de Ligne); Edmond Giboux, avenue J. Dubrucq 192, Bte 7, 1020 Bruxelles (Porte-drapeau de la s/s de Molenbeek).

Les membres du comité se réunissent chaque 2^e mardi du mois à 20 h (juillet et août exceptés) à la Maison du Luxembourg, rue Marie de Bourgogne 13, 1040 Bruxelles.

Activités dernières

Le 9 février, une délégation de treize membres avec nos trois drapeaux a représenté la Fraternelle lors de la relève de la garde au Palais royal par le 1^{er} ChA. Le Chef de corps du régiment, le Lt-Col. B.E.M. CASTERMANS, ainsi que son prédécesseur, le Lt-Col. LEFEBVRE, nous ont fait l'honneur de prendre place dans nos rangs pour le salut à la relève. Après la cérémonie, le vice-président Florent LEROUX et ses compagnons ont invité les représentants du 1^{er} ChA à prendre le verre de l'amitié au Caveau de la Maison du Luxembourg, réunissant ainsi l'activité et les anciens en un fraternel coude-à-coude. Le président national, M. Albert HUBERT, toujours présent en pareille occasion, avait dû cette fois s'absenter car il était souffrant.

Le 17 février, à l'occasion du 45^e anniversaire de la mort tragique du grand Roi Albert, au pied d'un rocher de Marche-les-Dames, une messe a été célébrée à 16 h., en l'église de Laeken, en présence des représentants du Roi, du roi Léopold, du gouvernement et des associations patriotiques. Le président GUSTIN conduisit la délégation de la section et le drapeau du 10^e de Ligne, emblème du glorieux régiment de la Grande Guerre, était présent avec d'autres formant demi-cercle dans le chœur.

La musique de la Force Aérienne prêtait son talentueux concours et une Brabançonne, commencée en sourdine et s'élevant ensuite en puissance, termina l'office et aura remué, sans doute, bien des sentiments patriotiques en ce moment de crise des Belges.

Bal de la hure du 10 mars

Quand paraîtra ce bulletin, il aura eu lieu, mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne cachons pas que c'est la une audacieuse entreprise que d'avoir suivi le Club Prince Baudouin à Evere... pour le meilleur, espérons-le!

Plusieurs de nos membres hospitalisés

Prosper SEVENANTS, président de notre sous-section de Molenbeek, a été opéré le 26 janvier; Maurice ANSION, membre effectif, de même le 12 février. Aux dernières nouvelles, ils vont bien.

Paul GUILLAUME, membre du comité est en «observation», mais, chose navrante, d'autres meurent sans que nous soyons avertis, longtemps après, autrement que par le retour de nos envois postaux.

Nous tenons à réitérer ici à tous nos membres, dispersés dans une grande ville et au-delà, combien le Comité est attentif à ce qu'il considère comme un devoir social de faire une visite de réconfort fraternel à un membre souffrant ou à une famille en deuil.

Nos prochains déplacements

Le dimanche 29 avril au congrès national, à Marche-en-Famenne, et ensuite au pèlerinage à Courtrai-Vinkt; les détails seront donnés dans ce bulletin et dans notre prochaine circulaire qui en découle.

HOUFFALIZE

Ils nous ont quittés

MM. Joseph Buisset, de Bruxelles; Georges Dorchimont, de Bièvre; Lambert Graide et Georges Leroy, de Dinant; Clément Rouxhet, de Rochefort; Louis Duchene, de Maffle; Jean Bastin, de Houffalize; Jean Lamette, de Belvaux (Han s/Lesse); Gilbert Wolteche, de Louette St-Pierre; Faustin Jamotton, de Gouvry; Nestor Poncelet, de Gedinne, et Henri Renard, d'Ambly.

A toutes les familles durement éprouvées, nous présentons nos condoléances émues.

Distinctions

— M. Lucien Pierre, notre délégué de On-Jumelle, s'est vu octroyer la Croix de Guerre 1940-1945 avec palme, par Arrêté Royal n° 19067 du 14 novembre 1978;

— M. René Lurkin, sous-officier au Corps des Pompiers de Ciney, a reçu la Médaille Civile de Ire classe;

— M. Paulin Languillier, commandant des Pompiers de Gedinne, s'est vu conférer la Médaille Civile de 2e classe;

— M. Théodule Courtois, pompier à Gedinne, s'est vu attribuer la Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II.

A tous ces braves, nos chaleureuses félicitations.

Mariages

— Mlle Agnès Sepul, fille de M. Jean Sepul, de Oneux-Borlon, et M. Jean-Marie Roisozeux, de Barvaux s'Ourthe;

— M. Philippe Moreau, fils de M. Louis Moreau, de Empringne, et Mlle Marie-Claire Bemelmans, de Massogne-Ciney.

Tous nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux nouveaux époux; à leurs parents, nos cordiales félicitations.

Retraite

M. Joseph Fontaine, garde-champêtre à Sart-Custinne, et notre délégué Maurice Neimry, cantonnier à Louette St-Pierre, ont pris leur retraite. Nous leur souhaitons de goûter longtemps d'heureux jours de repos.



Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail:
30 F l'exemplaire

S'adresser
à sa section

HUY

L'OISEAU BLEU



Un grand oiseau bleu, oiseau de paradis, se balance aux guirlandes de lumières suspendues au plafond. L'assistance est nombreuse, 22 enfants et leurs parents. Ils parlent, ils rient, ils courent, ils rient, un fluide électrisé plane dans la salle.

Trois gros boum à la porte... St Nicolas apparaît, splendide, majestueux, bariolé de rouge et de blanc vêtu, avec mitre et crosse et longue barbe fleurie.

Les enfants rient ou pleurent ou se cachent; les parents applaudissent... et refluont leur émotion.

Le grand St Nicolas est agrippé de tous côtés et parvient, pas à pas, à gagner son trône.

Et la distribution commence!
Madame Servais, directrice, aidée de Marnie Josée, de Sabin et d'Edouard, a fort à faire pour satisfaire les petits clients de St Nicolas.

Et des scènes charmantes se déroulent: l'un tire la barbe du grand Saint, un autre l'embrasse en lui serrant ses deux petits bras autour du cou, un autre encore s'est caché dans son giron et semble vouloir y rester longtemps.

Mais partout les papiers crissent, et apparaissent poupées, toupies, petites batteries de cuisine, parfums, jouets multiples et bonbons divers qui fondent ou «crunchent» sous les dents.

Et puis, voici un kicker pour le premier groupe, aussitôt mis en mouvement par deux sportifs footballeurs. Allez les rouges... Allez les mauves!!! Huy-Waremme, Antheil-Hucorgne, qui gagnera? Ils ont toute la saison pour jouer leurs matches.

Le second groupe reçoit un coffre à jouets aux multiples distractions avec sièges incorporés et en voici 4, 6 même... qui touchent à tou.

Un peu de répit pour déguster chocolat chaud, crami-que et galettes et le vacarme recommence.

Et quand sonne l'heure du départ, les parents ont bien des difficultés à remballer plus ou moins toutes ces petites merveilles qui débordent des petits bras.

Tout doucement, gentiment, péniblement, chacun y arrive.

Un dernier regard heureux de leurs yeux rieurs est adressé au grand oiseau bleu qui toujours se balance sur sa guirlande de lumières.

AU REVOIR. St NICOLAS.

Saint-Valentin

Désennéigé, désembourbé, dégélé, chacun vient humer l'air au bord de la futaie qui l'abritait: le paysage a repris son aspect habituel.

Sangliers et marcassins, de Flémalle, Eghezée ou Viemme, sont tous venus nous rejoindre pour fêter St-Valentin.

Prénices de printemps, les moineaux pépient et s'ébouriffent, les mouettes de Meuse se rassemblent chaque après-midi et tiennent de longs conciliabules en vue de leur prochain départ et nous avons vu, ce jour même, un premier vol de migrateurs.

Dans un «chic restaurant» de la ville, nous sommes à l'apéritif. Heureux de se retrouver après toutes ces semaines de semi-léthargie obligée, on se congratule, se donne une tape dans le dos, se félicite de sa bonne mine, minaude devant les dames et fait des ronds de jambes devant les jennettes.

On est bien et un courant de grande amitié et de chaude sympathie nous envahit.

Festin de St-Valentin, mets choisis et crus de choix se suivent... et le ton monte. Maieur et porte-drapeau, Marnie Josée et Robert, Sabine, Marie-Claire, Jeanine, Georges, Jeanne, Henri, Gaston, et tant d'autres; de merveilleuses amitiés se nouent ou se resserrent. Et cela dure et durera!

Au bord de Meuse, sur l'autre rive, Colin Maillard veille sur notre vieille cité. Surprise! Un accès de mauvaise humeur de bonhomme hiver, sans doute? Notre Colin est coiffé de blanc-neige et se distingue très bien dans la pénombre de la nuit. A tel point que nous pouvons, de notre rotonde, apprécier et son air ironique et son regard d'envie de nous rejoindre. Mais, Chasseur Ardennais, il est de service, c'est... SACRE! Pour se nourrir et combler sa solitude, il n'aura que le souvenir des joyeux rîpailles dont il ne se priva certes point à l'issue des batailles qu'il livra victorieusement jadis.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi. Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

Et durant ce temps, dévoués et dévouées du «Comité et extensions» - comme au travail - à table, se dévouent.

Les succulences défilent et honneurs leur sont rendus. Honneur aussi aux Valentines et Valentins ici présents.

Rougiissantes, toutes les dames sont fleuries de soyeuses roses rouges. Il y eut des hi, hi, ho, ha... longtemps. Et ce fut la grande fricassée-sonorisée - de hures et de minois.

St-Valentin et Fraternelle fraternisent. Par sécurité, afin de pouvoir, sans danger, affronter la sombre nuit glacée, quelques calories supplémentaires en chacun sont versées dans un ultime pousse-café.

Et près du bar qu'elle surplombe... la hure rit!

LIEGE-VERVIERS

Nous avons été peinés d'apprendre, très tardivement, le décès de nos anciens membres MM. Bouchat G. et Thys, de Verviers et M. Mouchette de Liège. Nous nous sommes mis en rapport avec les familles intéressées pour leur exprimer nos condoléances.

Au foyer de M. et Mme Lapaille-Vandoooren est née «petite Audrey». L'heureuse mère est la fille de notre «Gérard Vandoooren, membre du comité qui, coïncidence, s'est vu décerner, par l'usine qui l'emploie, la Médaille du Travail de 1^{re} Classe. Toutes nos félicitations à notre ami et à Mme Vandoooren et ses enfants, et longue vie à la petite Audrey.

Nous avons appris avec plaisir que, tout récemment, notre trésorier avait été congratué par le Conseil d'Administration et la Direction de la S.T.I.L. à l'occasion de son 50^e anniversaire d'entrée à la société.

Dans le bulletin précédent, mention très brève a été faite de la réunion, en décentralisation, à Verviers. Elle s'est tenue au mess des sous-officiers de la Caserne Cogniaux à Stembert, grâce à l'obligeance du commandant Godchial. Le colonel Duchateau, membre de notre section, a rehaussé la réunion de sa présence. Malgré le mauvais temps, plusieurs membres de la région avaient tenu à faire le déplacement. La plus grande cordialité a régné au cours de ces retrouvailles. Le camarade Grandjean, membre actif de plusieurs sociétés patriotiques s'est offert bien volontiers à aider notre délégué Oster.

Pendant l'exercice écoulé, la section a été représentée à diverses cérémonies organisées par les bataillons «ChA», la Fraternelle et les associations patriotiques de la région liégeoise. Notre porte drapeau, malgré son grand âge, s'est fait un honneur d'assister à la plupart de ces cérémonies. Un grand bravo à notre ami Wezel.

Nous vous signalons également que le Club de marche des Chasseurs Ardennais de Liège a déjà tenu diverses réunions et est géré entièrement par des membres de notre section.

MARCHE-EN-FAMENNE

Un nouveau secrétaire-trésorier

Le secrétaire-trésorier de la Section, Marcel Deville, a été contraint d'interrompre ses activités en raison de son état de santé. Son départ est vivement regretté, d'autant que sa précieuse collaboration au président Désiré Pirlot avait permis, en quatre ans, de porter le nombre de membres de la Section régionale de 77 à quelque 300 unités.

Un nouveau secrétaire-trésorier a été désigné. Il était au reste délégué de section depuis la fondation de celle-ci. Il s'agit de Emile Dumont, rue Hubert Gouverneur 12, 5400 Marche-en-Famenne.

Nous sommes assurés de son dévouement.

NAMUR

LA FETE DES ROIS



La section de Namur a célébré dignement, le 11 février, la fête des Rois. Une centaine de participants, parmi lesquels le colonel et Mme F. Leblanc, et le vice-président national et Mme Jean Goffart.

Le président G. Gilsoul et le comité ont accueilli, outre une belle délégation de la Fraternelle du 12 Bon-Fus. «Remagen» conduite par MM. Ch. Monjoie et Wauthier, présidents des sections de Namur et Luxembourg, M. le Cap. Cdt. du 1^{er} Chasseurs Ardennais De Bakker, et Madame.

Peu avant le dessert, le montage filmé de la séquence écossaise du souper du 7 octobre 1978 a fait rire aux larmes des dizaines de convives, lesquels, à la faveur de la «Rombosse des Rôws», élurent la très gentille Marie-Thérèse Verduin reine 1979 des Brèrets verts namurois, et son royal compagnon, J. Lowies, roi des «Remagen» 1979.

La soirée se termina tard, dans la bonne humeur, en acclamant la sémillante Mme Parant, doyenne d'âge de la section.

In memoriam

En présence des plus hautes autorités provinciales et communales, le 4 février à onze heures, la section de Namur, à laquelle s'étaient joints M. le Lt-Colonel BEM Castermans, le vice-président national Jean Goffart, le secrétaire national-adjoint F. Guiot, l'ami Donia Widart... soit une quarantaine de Chasseurs Ardennais, a rendu l'hommage qui convenait à leur promoteur, à l'occasion du 35^e anniversaire de son assassinat par les valets de l'ennemi.

Décès

A la fin du mois de février, est décédé inopinément à Belgrade (Namur), à l'âge de 68 ans, notre camarade Adolphe Lambillotte.

Le défunt fut, pendant plusieurs années, un collaborateur du président national à l'Office belge du Commerce extérieur. Il termina sa carrière dans cette

institution en tant que délégué régional pour les provinces de Namur et de Luxembourg.

A Mme Lambillotte et à ses trois enfants, vont nos sentiments de sympathie émue.

Résumé des activités de l'année sociale 1977-1978

Nous avons eu à déplorer le décès de quatre membres: Félicien Collard, Ernest Gehenot, Joseph Debuisson et Maurice Corbaye. Ainsi que deux grands amis, Monseigneur Charue et le Lieut.-Colonel Vanderperre. Une délégation du Comité représentait la Section à leurs obsèques.

En l'église de St-Marc (Namur), une délégation du Comité a représenté la Section à l'ordination du diacre Albert Warzé. Au cours de l'année le Comité s'est réuni cinq fois et le Comité-directeur quatre fois.

Une délégation du Comité a représenté la Section à vingt-deux cérémonies patriotiques et autres.

Année sociale 1978-1979

Depuis le début de cette année, deux membres sont décédés: Paul Massart et Jean Russel. Une délégation du Comité a représenté la Section à leurs funérailles. Une délégation de la Section a assisté à huit cérémonies patriotiques.

Le 2 décembre, à l'invitation de Monsieur le Gouverneur Falize, le Comité était reçu à la réception donnée en son honneur. La délégation y reçut un accueil chaleureux et les conversations y furent des plus cordiales.

Le 4 février une forte délégation de la fraternelle conduite, par le vice-président national Goffart, le secrétaire national Guiot et le président Gilsoul assistait à la cérémonie commémorant le 35^e anniversaire de la mort du gouverneur Bovesse, promoteur des Chasseurs Ardennais.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

(ion (la même qu'en 1978 soit 150 F) par versement au C.C.P. de la section n° 000-0800173-20.



LA VERITE...

... sort de la bouche des enfants, dit la Sageasse des Nations. Si ce vieil adage est admis, on appréciera comme il se doit les résultats d'une enquête et d'un sondage effectués en France, et qu'a publiés «Le Nouvel Observateur».

Furent consultés sur la politique et d'autres questions des gosses de huit à douze ans. On releva que la majorité d'entre eux, surtout parmi les plus petits, ne paraissent pas prêts à mourir pour la Patrie.

Mais une écrasante majorité aime le Drapeau (73 %), l'Europa (64 %), le maire (63 %), la police (62 %).

Si 46 % sont pour le président de la République contre 41 % de non et 13 % d'abstention, il y a 53 % de «j'aime pas VGE» pour 31 % de oui. D'autres hommes politiques sont encore moins bien partagés: Barre (64-19), Mitterand (59-18), Marchais (63-17). L'homme politique en général, la politique et les partis politiques sont condamnés à une très forte majorité.

IL FAUT RESPECTER LES CASSEURS

Tout le monde a présent à la mémoire cet événement ahurissant qui s'est produit dans le quartier Saint-Lazare à Paris, il y a quelques mois, où une bande de jeunes énergumènes se sont mis à démolir des magasins, à frapper les passants, etc... rien que pour le plaisir de tout casser. Ils avaient été condamnés — du moins, les quelques comparés qui avaient pu être identifiés ou pris par la police — à des peines relativement sévères, mais en appel, ces peines ont été fortement diminuées. Et l'avocat de l'un d'entre eux, après avoir déclaré que le seul coupable était le président de la République (pourquoi pas de Gaulle ou Louis XIV?), a précisé qu'en envoyant ces pauvres petits jeunes gens en prison, «la société étouffe la violence sous la force». Pour lui, ces petits jeunes gens sont des victimes d'une angoisse profonde. Et encore: d'ailleurs, pourquoi les condamner puisque «le sang n'a pas coulé»?

Nous vous laissons le soin d'apprécier. Il est vrai que dans notre temps, ce sont toujours les forces de l'Ordre qui sont responsables des incidents, lors des manifestations. Dame! Elles n'ont qu'à laisser le champ libre aux contestataires! De même, pour les crimes les plus odieux, c'est toujours la société qui est responsable!

IDIOT!

Certaines presses nous a apprises qu'il était créée, à Charleroi, une a.s.b.l. intitulée «Office des Produits wallons» dont la tâche essentielle serait de faire une campagne sur le thème: «Achetons et consommons wallon». Une commission de cette association accordera, paraît-il, un sigle attestant l'origine wallonne des produits qu'elle autorisera, seuls, à consommer. Par exemple, pour des jambons d'Ardenne, pour la plupart fabriqués à partir de porcs flamands, ou bien pour de la bière wallonne faite avec du houblon et du malt flamands, ou pour du sucre fabriqué avec des betteraves flamandes, et pour des tissus faits avec du lin flamand... et patati, et patata!

De toute façon, cela va permettre à cette association de récolter des cotisations, de vendre des autocollants et de faire vivre quelques hurubertus dont la situation sera fondée sur des naïfs. Et ce n'est pas cela qui diminuera le chômage, car si l'on prend la même attitude en Flandre, rira bien qui rira le dernier!

LA CRISE

Les réflexions ci-après sont également valables pour la Belgique.

Nous avons lu qu'en France, lors des fêtes de fin d'année, les achats de produits chers avaient été extrêmement importants: bijoux, maroquineries, chaînes HiFi, TV-couleurs, etc...; que l'on avait consommé 50.000 tonnes d'huîtres, précisant — une douzaine par Français, de un jour à cent et quelques années, éventuellement — que l'on avait bu 50 millions de bouteilles de champagne; que l'on avait consommé des tonnes de caviar, à des prix que nous n'osons pas révéler. Quelque 1.200.000 Français sont partis célébrer ces fêtes à la montagne ou dans les mers lointaines. Et pendant ce temps-là, il y avait dans le pays voisin 1.300.000 chômeurs...

Premier trimestre 1979

Décès

Nous avons appris le décès et avons assisté aux funérailles de: Joseph Stouse de Nolinfaing, Grapfontaine, Florent China de Sainte-Marie Chevigny, Clément Wavreille (membre protecteur) de Eby, Bernard Paul (membre adhérent) de Longlier, Joseph Martelange de Bombois, Eby, Edouard Nielez de Petitvoir.

Adolphe Genin de Recogne a perdu son fils Raymond et Fernand Lejeune de Neuvillers, sa petite-fille Caroline.

Nous partageons la douleur des familles endeuillées.

Mariages

Jacqueline Thiron, fille de Louis, de Bercheux avec Jules Moiette de Les Bulles. Guy Roblain, fils d'Alexis de Eby, avec Marie-Rose Balthazar de Aubange.

Jacky Rigaux, fils de Raymond, de Recogne avec Colette Philippart de Libramont.

Jean-Luc Marbehan, fils de René, de Saint-Pierre avec Yvette Ghesse de Seraing.

Nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Assemblée générale de la section

Elle se tiendra à Eby (patro) le samedi 7 avril à 19 heures. Cet avis est une convocation.

Congrès de Marche

La section organise et paie le transport en autocar. Profitez-en!

S'inscrire en versant le prix du dîner (400 F) au C.C.P. de la section avant le 15 avril C.C.P. 000-075193-12. Merci!

SAINT-HUBERT

DECES

Le 7-2-1979, est décédé le camarade Jean LION. A son épouse éprouvée, la Fraiermelle réitère ses très sincères condoléances.

ERRATUM

Dans le dernier bulletin, page 29, en-dessous de la photo figurant en haut de cette page et au texte ci-après, il y a lieu de lire «Le porte-drapeau Julien FELIX...» au lieu de «Le porte-drapeau Daniel COLLIN...».

COTISATION

Le secrétaire-trésorier rappelle aux camarades qui l'auraient oublié de vouloir bien acquitter leur cotisa-

MISE A LA RETRAITE

Une soirée d'hommage et de reconnaissance s'est déroulée à l'Institut Saint-Joseph, à l'occasion de la mise à la retraite de notre camarade Vital PALIZEUL professeur à l'école technique depuis vingt-cinq ans.

Aux paroles élogieuses prononcées par le Frère Directeur, à cette occasion, la section du Grand Saint-Hubert adresse, à son tour, ses vœux de retraite bien remplie et intéressante.

CONGRES NATIONAL DE MARCHE-EN-FAMENNE LE 29 AVRIL 1979

La section organisera le déplacement. Renseignements et instructions complémentaires (heure du départ, lieu de rendez-vous, prix du voyage et du banquet...) concernant ce déplacement paraîtront prochainement dans «Les Echos de la Cité».

12 MAI 1979 JOURNEE DU SOUVENIR ET D'HOMMAGE

Le samedi 12 mai prochain, la section organisera une «JOURNEE DU SOUVENIR ET D'HOMMAGE» à la mémoire des Chasseurs Ardennais tués pendant la campagne des 18 jours, morts en captivité ou des suites de captivité, dans les camps de concentration, dans la résistance et décédés depuis la fin de la guerre.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 10 h 00 Dépôt de fleurs au Monument aux Morts.
- 10 h 30 Inauguration de l'Avenue des Chasseurs Ardennais.
- Défilé.
- 11 h 00 Messe Solennelle célébrée par Monseigneur MATHIEN, Evêque de Namur-Luxembourg.
- Homélie par Monsieur le Doyen FISSON.
- La réputée Chorale «Les Bardes de la Meuse» priera son concours et fera, une fois de plus, l'admiration de tous avec l'exécution de la Messe en grégorien.
- 12 h 15 Réception à l'Hôtel de Ville.
- 16 h 00 à l'Athénée Royal, Avenue Paul Poncetel, Concert de Gala par «Les Bardes de la Meuse».

L'ose espérer qu'une fois encore les sections voudront manifester leur sympathie à leur cadette en envoyant des délégations et surtout leur(s) drapeau(x) pour relever de leur présence cette cérémonie d'hommage et du souvenir à nos Morts.

Par ailleurs, le président Jean GOFFART tient à souligner que les cérémonies de bénédiction et de remise du drapeau ont provoqué dans la région une grande émotion et un regain sensible de sympathie pour les Chasseurs Ardennais.

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami:

Lucien LECLERE, s.a.
 assureur
 Rue François Stroobant, 29
 1060 BRUXELLES
 Tél. (02) 345 09 23

**CHASSEURS ARDENNAIS
 TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR
 PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940**

X

4° REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS (1)

Noms et prénoms	Lieu et date de naissance	Grade et classe de milice	Tombé le... à..
Cie EM HENOUOMONT René, J.	Habay-la-N. 23-3-1920	Sdt M 39	26 Dentergem 15-6 Bruges
Cie Médic. MATHIEU Alexandre, H.G.	Namèche 24-11-1912	Sdt M 32	13 Namur
I Bon 1 ^{er} Cie SCHINCKGEN Pierre, V.L.	St-Hubert 4-3-1919	Adj. M 38	13 Flawinne
BONHIVERS Jules, L.	St-Hubert 14-4-1914	Sgt M 34	24 Ponthock
PONCIN Joseph, C.	Recogne 6-12-1917	Sdt M 37	24 Ponthock* 25 Tielt
CHALON Joseph	St-Hubert 22-4-1913	Sdt M 33	26 De Knock
CLEMENT Joseph, J.F.	Bellefontaine 1-2-1920	Sdt M 39	26 Gottem
DARCHE Albert, C.S.	Vance 14-3-1918	Sdt M 37	26 De Knock 28 Oeselgem
HARDY Théophile, A.	Ochamps 1-12-1913	Sdt M 33	26 De Knock
LAMOLINE Jean, P.	Vaux-lez-Ros. 11-3-1917	Sdt M 37	24 Ponthock 25 Tielt
2 ^e Cie PEETERS Frans, M.L.	Anvers 19-7-1913	Lt ac.	26 Gottem
FERY Camille, J.	Tintigny 23-6-1915	Sgt M 35	26 Gottem
NOEL René	Arlon 20-7-1914	Sgt M 34	26 Gottem
VAN DEN BOSSCHE Maria, A.	St-Huibrechts Lille 29-4-1919	Sgt M 38	26 Gottem 26 Oeselgem
BAUCANT Jules, E.E.	Bertrix 26-12-1913	Sdt M 34	26 De Knock
DESSOY Albert, R.	Tintange 14-1-1919	Sdt M 39	26 De Knock
ENGEL René, L.	Villers-dt Orval 21-12-1916	Sdt M 36	26 De Knock 28 Bruges
ELSEN René, E.	Huehy 8-10-1919	Sdt M 39	26 De Knock
EVARD Albin, M.J.	Maissin 20-11-1914	Sdt M 34	26 De Knock
JACQUEMIN Jules, R.	Gérouville 13-9-1920	Sdt M 39	26 De Knock
MOLITOR Joseph, G.	Tavigny 26-5-1920	Sdt M 39	26 De Knock
MOREAUX Pol, J.F.	Braives (F.) 29-3-1914	Sdt M 34	26 De Knock
PENIS Léon	Torgny 13-1-1920	Sdt M 39	26 De Knock
PRIGNON Lucien, A.	Houdrigny 21-4-1916	Sdt M 36	26 De Knock 29 Zarren

Deux livres: — Lieutenant Général e.r. Albert Crahay:

«L'Armée belge entre les deux guerres»

— Rémy:

«La Résistance a commencé le 3 septembre 1939»

Nous avons reçu, en service de presse, deux ouvrages récents du plus haut intérêt, mais dont nous devons nous excuser, tant auprès des auteurs que des éditeurs, de ne pouvoir nous livrer dans ce numéro à une recension, faute d'avoir pu disposer du temps de les lire attentivement.

Le premier livre est dû à la plume du lieutenant général en retraite Albert Crahay, et il est intitulé «L'Armée belge entre les deux guerres». Lui a été attribué le prix triennal Général de Grief du Fonds d'Histoire militaire belge 1978. Il s'agit d'un essai d'histoire de l'Armée belge entre 1918 et 1940, pour l'élaboration duquel l'auteur était particulièrement qualifié. Il s'agit, en effet, d'un officier éminent qui fut à l'EMGA en 1940, fut notamment le premier commandant du Bataillon belge en Corée dans les années cinquante, et qui termina sa carrière militaire en tant que commandant en chef en Allemagne.

Volume de 263 pages que l'on peut se procurer pour 590 F en librairie ou auprès de l'éditeur, Louis Musin, 99 avenue de la Brabançonne, 1040 Bruxelles.



Le colonel Rémy, un des plus brillants collaborateurs du général de Gaulle dans la Résistance française, est déjà l'auteur de plus de vingt ouvrages dont un, publié en 1976, et qui retint vivement l'attention en France et en Belgique. Son titre: «Le 18^e jour ou la tragédie de Léopold III, roi des Belges». Rémy «démontre que le comportement du fils du roi Albert Ier fut digne, en tout point, de l'exemple que lui avait laissé le Roi Chevalier».

Les Editions Plon viennent de publier, en février 1979, le plus récent livre de Rémy intitulé «La Résistance a commencé le 3 septembre 1939», titre repris d'une déclaration du général de Gaulle. L'auteur tend à monter, surtout par la narration de divers épisodes, que les combattants de la campagne 1939-1940 furent dignes de leurs glorieux devanciers de la Grande Guerre. Il fait une large incursion dans la participation belge à cette campagne, et souligne combien l'Armée belge a combattu avec honneur. Livre que l'on peut se procurer en librairie; il comporte 420 pages.

Dans nos Sections

Section d'Erezée

DECES
 Depuis la dernière relation des décès de camarades de la section, nous ont quittés: F. Brisbois de Oneux-Comblain, A. Close de Bomal, A. Migeotte de Jambes, J. Haot de Barvaux et R. Molhan d'Odeigne. Chaque fois, le drapeau de la section et une délégation étaient présents.

François Guiot, endeuillé

Notre sympathique et très actif secrétaire national adjoint, François Guiot a eu la douleur de perdre son père, décédé à Bastogne le 15 mars 1979. Nous lui renouvelons l'expression de nos bien amicales condoléances.



3^e CHASSEURS ARDENNAIS

LA VIE DU REGIMENT

Certains pourraient s'imaginer que les Chasseurs Ardennais de 3^e Régiment se sont repliés dans leur quartier pour une longue période d'hibernation. Rien n'est plus inexact, car l'état-major a mis à profit ces mois d'hiver pour offrir une cure d'oxygénation à tous les officiers, sous-officiers, caporaux, chasseurs ardennais et jeunes recrues des compagnies d'instruction.

Chaque vendredi des mois de janvier et février, à l'issue de la parade, tout le bataillon a participé à une marche à travers les campagnes et les bois enneigés de la région de Vielsalm.

Spectacle impressionnant que ces quelque cinq cents marcheurs progressant en colonne par un, dont beaucoup découvraient les joies de la marche dans un décor parfois féerique et où certains redécouvraient la nécessité d'un entraînement physique régulier.

Le Quartier RATZ

La caserne Ratz fait également peau neuve.

Après l'installation du chauffage central, la transformation de la cuisine et du réfectoire en un self-service moderne, le placement de douches et toilettes dans tous les blocs troupe, le remplacement des toitures et du revêtement de sols, ce sont nos vieilles fenêtres à châssis métalliques qui ont cédé la place à ces vitres thermopane.

L'aspect des blocs en est tout transformé.

La plaine de drill que les anciens ont connue en trique pilée a enfin été recouverte d'une première couche d'asphalte. Les militaires du 4 Génie, casernés à Amay, ont réalisé un excellent travail.

Au printemps, une couche de finition terminera un travail envié par toutes les générations antérieures à 1979.

Fin mars, a commencé la démolition du bloc des cachots situé entre l'infirmerie et la cantine.

A cet emplacement, doit se construire un superbe bloc destiné aux loisirs et comprenant notamment salle TV, salle de lecture, laboratoire de photographie, etc...

Les Fastes 1979

L'état-major du 3 ChA aurait souhaité organiser les fastes 1979 dans le quartier Ratz de manière à permettre à chacun de voir les transformations ou de découvrir une caserne agréable.

Le risque réel que certains travaux soient retardés par suite des circonstances atmosphériques défavorables, et notamment la pose de la couche de finition sur la plaine de parade, nous a cependant fait reporter cette décision à l'année prochaine.

Les fastes 1979 se dérouleront les 17 et 18 mai suivant le programme ci-dessous:

— le 17 mai

à 14,30 h: Cérémonie d'hommage aux morts du 3 ChA à Chabrehez;

à 16,00 h: Cérémonie d'hommage aux morts du 3 ChA à Rochelival;

à 21,00 h: Veillée d'armes et cérémonie d'hommage aux morts des 3 ChA et 6 ChA à Vielsalm.

— le 18 mai

à 11,00 h: Prise d'armes dans le parc communal, suivie de défilé.

Un vin d'honneur réunira les invités au pensionnat à l'issue de la cérémonie.



La MSA 1979

La 13^e édition de la Marche du Souvenir et de l'Amitié se déroulera du 27 au 30 juin 1979 selon un schéma traditionnel.

Les seules modifications par rapport aux années précédentes sont les suivantes:

— Itinéraires choisis de manière à faire passer tous les marcheurs aux différents monuments.

— Suppression de l'étape Samrée — Vielsalm le 4^e jour.

Nominations

— Le Capt Cdt Dewulf nommé au grade de Maj le 26 décembre 1978.

— Le Capt Marlair nommé au grade de Cdt le 26 décembre 1978.

— Le Cpl Delhaes nommé Cpl Chef le 26 décembre 1978.

— Le Cpl Gathelier nommé Cpl Chef le 26 décembre 1978.

— Les SLT commissionnés Lange, Latteur, Leleu nommés SLT le 01 décembre 1978.

- Le SLT commissionné Gillet nommé SLT le 04 décembre 1978.
- Les Sgt commissionnés Limbourg, Devos, Kalbusch nommés Sgt.

Activités principales

— Du 06 au 15 décembre 1978, la 3^e Cie a effectué un camp d'entraînement à Vogelsang en prévision du Challenge Fusilier d'Assaut qui s'est déroulé du 18 au 20 décembre 1978 dans des conditions atmosphériques particulièrement défavorables. Un tempête de neige survenue lors du passage de la 3^e Cie au tir lui a retiré tout espoir de briquer la place d'honneur.

— Le Pl Ecl, toujours sur la brèche, a gardé l'aérodrome de Zaventem du 30 novembre au 07 décembre 1978.

— Du 11 au 15 décembre 1978, il a participé à un stage commando à Marche-les-Dames en vue de l'obtention du brevet «Infanterie Légère».

— Il termina l'année par un cours «Pionnier» à l'Ecole du Génie du 18 au 21 décembre 1978.

— Le 3 ChA organisa au profit du Cerele des Officiers de Réserve de Mons l'exercice «Black City» du 08 au 10 décembre 1978.

— Un compte-rendu très complet a été rendu dans les pages du VOX N° 44 du 14 décembre 1978.

— Du 26 février au 05 mars 1979, le 3 Chasseurs Ardennais a assuré la garde aux Palais Royaux de Bruxelles et Laeken.

- En tant que Centre d'Instruction, le 3 ChA a incorporé:
 - le 01 décembre 1978: 270 recrues;
 - le 02 janvier 1979: 200 recrues;
 - le 01 février 1979: 220 recrues;
 - le 01 mars 1979: 320 recrues

Départs

- Le Maj. Dewulf a rejoint le 2 Ch le 08 janvier 1979 en tant que Commandant en Second.
- Le Lt Wesphael a fait mutation à sa demande pour le 2 Cy le 27 janvier 1979.
- L'Adjt Dony de la Sec Pers est passé au 1A le 15 janvier 1979.



Le Chef de Corps remet les brevets "Infanterie légère" aux miliciens du Pl Eclairéurs.



Relève de la Garde au Palais de Bruxelles

— Le SLT Mil Evers, chef de peloton à la compagnie d'expression allemande a été placé en congé illimité le 28 février 1979.

Arrivées

- L'Adjt Joniaux de As Rocourt le 27 novembre 1978.
- Les ASL Anson et Caufriez de Ei le 27 décembre 1978.
- Les ASL Grofils, Devaux et Van Der Stegen de Ei le 28 février 1979.
- Le SLT Dewulf de 2 Cy le 15 janvier 1979.
- Le ISgt Six de 3 L le 08 janvier 1979.

Prestation de serment

— les SLT Mil Evers et Thiry ont prêté serment le 09 février 1979.

Cours suivis

— Les Adjt Donnay et Adjt Capelle ont suivi le cours de qualification pour l'accession au grade d'Adjt Chef et s'y sont classés en ordre utile.

Commissionnement

- Les Sdt Dehoux, Fostier, Gilles, Schmitz et Rousseaux ont été commissionnés au grade de Cpl le 01 décembre 1978.
- Le Cpl Mil Degée a été commissionné au grade de Sgt le 01 janvier 1979.
- Les Sdt Munstermann, Claes et Boland ont été commissionnés au grade de Cpl le 01 janvier 1979.
- L'ASL Evers a été commissionné SLT le 01 janvier 1979.
- L'ASL Thiry a été commissionné SLT le 01 février 1979.
- Le Sdt Noël a été commissionné au grade de Cpl le 01 février 1979.

Distinction honorifiques

— Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne au Capt Cdt Dewulf en date du 14 novembre 1978.

— Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne au Capt Urbain, au Capt Kovlic en date du 14 novembre 1978.

— Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à l'Adjt Chef Dierinck en date du 14 novembre 1978.

— Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II à l'Adjt Haybrechts en date du 14 novembre 1978.

— Décoration Militaire de 2^e classe pour ancienneté à la date du 14 novembre 1978, au ISgt Haccourt, ISgt Drouguet, ISgt Druine.

— Croix Militaire de 2^e classe en date du 14 novembre 1978 au Maj Evrard.

— 1^{er} chevron d'ancienneté au Cpl Scholzen J., Cpl Willems L.

Brevet bon soldat remis à:

— Cpl Preud'homme, Sdt Robinet, Cpl Deblir.



Prestation de serment d'un jeune officier.

Les Européens et la retraite

La Commission des Communautés européennes, qui s'occupe décidément de tout, a fait réaliser une enquête de sondage sur les attitudes des populations européennes à l'égard des perspectives de la retraite.

Deux conclusions majeures se dégagent de cette recherche exploratoire.

1. Les sentiments qui animent les Européens actifs à l'évocation du jour où ils prendront leur retraite évoluent très sensiblement au cours de leur existence, et l'on distingue clairement trois périodes dans le cycle de la vie professionnelle:

— la première période, qui va jusqu'à trente ans, est une période neutre: la grande majorité n'accorde que rarement une pensée au jour de la retraite; et l'évocation de ce jour lointain entraîne, en proportions équivalentes, inquiétude ou satisfaction;

— la seconde période, qui va de trente à quarante-cinq ans, est celle pendant laquelle la retraite apparaît sous l'éclairage le plus attirant; l'évocation du jour de la retraite se fait avec de plus en plus de satisfaction; c'est dans ces années-là que culmine l'intention de cesser toute activité au jour de la retraite, et même avant si cela devenait possible;

— la troisième période, au-delà des quarante-cinq ans, est celle de la montée de l'inquiétude; et lorsque le terme de la vie professionnelle approche encore, c'est-à-dire entre cinquante et soixante ans, le désir de chercher à poursuivre une activité au-delà de l'âge normal est au moins aussi répandu que le désir de s'arrêter le plus tôt possible.

2. Les attitudes à l'égard de la retraite et de l'âge de la retraite apparaissent beaucoup plus diversifiées qu'on aurait pu s'y attendre. Diversifiées parce qu'il y a des traditions nationales différentes, ce qui rend difficile des mesures harmonisées à l'échelle européenne. Diversifiées à l'intérieur de chaque pays; on trouve partout trois groupes substantiels dont aucun n'a la majorité: ceux qui veulent cesser de travailler avant l'âge limite, ceux qui veulent cesser à cet âge et ceux qui désirent poursuivre une activité au-delà. Et diversifiées enfin selon les étapes de la vie, ce qui fait que les discussions paritaires entre décideurs et représentants des populations actives risquent de n'avoir pas le même contenu selon que les protagonistes de ces discussions seront eux-mêmes près ou loin du terme de leur vie professionnelle.

Les solutions à rechercher — si l'on veut tenir compte des aspirations personnelles des cent millions d'Européens actifs, telles qu'elles se sont exprimées à la fin de 1977 — sont celles qui assoupliront les contraintes dans l'existence: prendre sa retraite.

Membre de la Fraternelle?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous: 1^{re} ou 2^e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

- La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
- Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
- Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne. Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle. Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique «membre effectif» en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 200 F minimum.

Montant de la cotisation:

- Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a): fixé par les sections: 150 F minimum.
- Membres protecteurs: 200 F minimum.

PG EN URSS?

Un impétueux jeune Chasseur Ardennais d'après-guerre nous a signalé avec fougue un article qu'il avait lu dans un journal bruxellois, et qui reproduisait une dépêche d'une agence de presse connue pour son hostilité systématique à l'égard de l'Union Soviétique, et selon laquelle des milliers de prisonniers de guerre belges seraient toujours détenus en Union Soviétique.

Il faut évidemment accueillir avec la plus expresse réserve de telles informations, surtout quand elles sont imbibées de retents politiques. Nous avons entrepris une enquête auprès de services sérieux et bien renseignés: nous ferons part des résultats dans un prochain numéro. En attendant, la plus grande prudence s'impose.

ARGUMENTATION AD HOMINEM

Un avocat français s'est rendu célèbre par ses plaidoiries en vue de l'abolition de la peine de mort. Il a remporté quelques brillants succès. Précisons immédiatement que sauf en cas de guerre, personne n'est vraiment un fanatique partisan de l'application de la peine de mort, moyennant cependant certains tempéraments ou certaines mesures particulières qui frapperaient les criminels les plus répugnants. L'opinion publique, en effet, ne pardonne pas que quelques années après leur condamnation — c'est-à-dire, le plus souvent, moins de dix ans après celle-ci — des criminels soient remis en liberté, provisoire ou plus ou moins définitive, et qu'ils puissent, à nouveau, commettre des crimes.

Toujours est-il que cet avocat s'est distingué, l'autre jour, en prenant comme argumentation, pour éviter la peine de mort à un de ses clients âgé de quelque 70 ans, qu'il s'agissait là d'un «viell homme sans avenir». Bien entendu, le même avocat, quand il plaidera pour un criminel de 20 ans, affirmera qu'il faut laisser à ce jeune homme la possibilité de se réhabiliter lorsqu'il aura pu terminer sa peine, c'est-à-dire lui permettre éventuellement de commettre un nouveau crime (ou deux, ou trois) jusqu'à ce qu'il devienne «un vieill homme sans avenir».

Le moraliste La Bruyère écrivait qu'il est plus aisé de prêcher que de plaider, et plus difficile de bien prêcher que de bien plaider». De son côté, l'auteur dramatique anglais du XVII^e siècle Benjamin Jonson, l'auteur de «Volpone», écrivait, dans une autre de ses œuvres: «... le premier venu peut être un avocat... Si tu veux avoir la patience de piocher un peu, de parler suffisamment, de faire suffisamment de bruit, d'être suffisamment impudent, ce sera suffisamment bon».

UN VIN «EUROPEEN»

Par simple curiosité, nous avons acheté récemment, dans une grande surface, une bouteille d'un vin rouge de table dit «Vin de différents pays de la Communauté européenne» et dont, sur l'étiquette, on pouvait lire, sous forme de garantie, que le vin en question «... rassemble les qualités de tendresse des vins de plaine, le corps des vins de montagne et le fruit des vins de côtes du sud de la France». En-dessous, était écrit que le vendeur était la «Société des Vins de France»!!!

Avis d'un connaisseur: c'était désastreux!

Si c'est ça l'Europe!!!

FOURNITURES

En raison des hausses, nous avons été amenés à adapter les prix de certaines de nos fournitures. Ces prix sont obligatoires et doivent être appliqués par toutes les sections.

	Prix de vente
Insignes grand format	30 F
Insignes petit format	30 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure (port inclus ou non)	200 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	20 F
Décallemanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du «Sanglier» de Martelange	5 F
Drapeau de l'Ardenne	1.050 à 1.350 F selon modèle (cf. encadré spécial)
Pour les titulaires de notre médaille du mérite:	
Décoration petit module	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire	25 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	45 F

N.B.: les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.